



**vivre son  
handicap  
à Paris**

Logement, emploi, parentalité,  
solidarité...  
retrouvez les guides pratiques  
de la collection *Paris me guide*  
dans votre mairie d'arrondissement  
et sur [paris.fr/parismeguide](http://paris.fr/parismeguide)





# Votre guide

Ce guide a pour objectif d'apporter aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs aidants, toutes les informations pratiques pour mieux vivre à Paris. Une version sonore et un texte accessible sont téléchargeables sur le site internet de la Ville ([www.paris.fr](http://www.paris.fr)). Pour obtenir gratuitement le guide en version audio sur CD, faites une demande auprès de l'association **Donne-moi tes yeux**, en appelant le 01 47 05 40 30.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**De nombreuses associations, jouent un rôle essentiel dans la prise en charge du handicap. Leur action, au plus près des personnes et de leurs familles, est primordiale.**

## QUE DIT LA LOI ?

Depuis la **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

En plus de cette définition légale, la loi établit ou rappelle des droits et des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap permettant d'établir un **projet de vie** (compensation financière, technique, accessibilité, scolarité, emploi).

Pour simplifier leur vie et les démarches à accomplir, y compris par leur entourage, le législateur a également créé les **Maisons départementales des personnes handicapées** (MDPH). Ces **guichets uniques** exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'évaluation des besoins des usagers. Leur rôle est central dans l'attribution des droits.

# Vivre son handicap

## POURQUOI UN GUIDE ?

Ce guide aborde tous les aspects de la vie quotidienne pour toutes les situations de handicap. La liste des dispositifs, des activités, des établissements ou encore des associations cités ne peut donc être exhaustive. C'est pourquoi des compléments d'informations sont disponibles et accessibles dans la rubrique **paris.fr/handicap**

Les renseignements pratiques sont regroupés à la fin de chaque grande partie, ou figurent sur le site paris.fr. Dans ce dernier cas, une liste de mots-clefs vous aidera à vous orienter. Les structures sont présentées par chapitre, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Vous pourrez utiliser leurs coordonnées pour obtenir des renseignements précis sur l'accessibilité, les horaires d'ouverture ou les coûts éventuels des différents dispositifs.



**Handicap  
moteur**



**Handicap  
visuel**



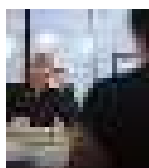
**Handicap  
mental et  
psychique**



**Handicap  
auditif**

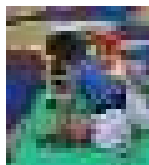
Ces pictogrammes, symbolisant les 4 grandes familles de handicap, figurent à côté de certaines structures. Ils ne reflètent pas la totalité des situations existantes, mais indiquent des services qui concernent un type particulier de handicap.

# Sommaire



## Je me renseigne

Mes interlocuteurs	p. 6
Les aides	p. 8
Mes droits	p. 10



## J'accompagne mon enfant

Le dépistage et la petite enfance	p. 16
La scolarité	p. 19
Les activités	p. 22



## J'organise mon quotidien

Le logement	p. 28
Les aides à domicile	p. 30
Les structures adaptées	p. 32
Les déplacements	p. 34



## Je me soigne

Les soins	p. 40
La prévention ou la grossesse	p. 42



## J'ai des loisirs

Mon temps libre	p. 48
Mes loisirs et vacances	p. 52



## Je veux travailler

Les études	p. 58
Le travail et la formation continue	p. 60



## J'aide une personne handicapée

Vers qui se tourner ?	p. 68
-----------------------	-------




**Je me  
renseigne**



# Mes interlocuteurs

La loi du 11 février 2005 (voir p.2) a instauré la création d'un **guichet unique**, la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**, pour faciliter toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Parallèlement, d'autres organismes et associations interviennent.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

 **La Ville a mis en place un Pôle citoyens sourds à la mairie du 9<sup>e</sup> arr. avec des permanences emploi et assurance maladie.**

Par ailleurs, une permanence d'Aide aux démarches administratives des personnes sourdes (ADAPS) est accessible à la mairie du 14<sup>e</sup> arr.

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)** en dépend : c'est la seule instance en mesure de reconnaître la qualité de personne (ou de travailleur) handicapée et donc d'ouvrir les droits à compensation correspondant. Cet ensemble de prestations et d'aides sont définies dans le cadre du **Plan personnalisé de compensation (PPC)**. Il est élaboré en concertation avec les personnes concernées et peut comprendre un volet emploi ou, dans le cas des enfants, un **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, voir p. 20). L'orientation vers un établissement spécialisé est aussi de la compétence de la CDAPH.



La MDPH se charge de la mise en œuvre et du suivi des décisions de la CDAPH, assurant le lien avec l'ensemble des acteurs publics ainsi qu'avec les structures sanitaires et médico-sociales.

C'est un lieu d'accueil et d'information à destination des personnes en situation de handicap et de leur famille. Vous y trouverez l'écoute et l'accompagnement nécessaires à la définition d'un projet de vie et à la mobilisation des aides auxquelles vous avez droit.

### LES AUTRES ACTEURS PUBLICS

Un grand nombre d'aides sont mises en place par la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, sous conditions de ressources et de résidence dans la capitale. Pour en bénéficier, adressez-vous au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris** (CASVP) ou au **Service social départemental polyvalent** (SSDP) de votre arrondissement.

La **Caisse primaire d'assurance maladie** (CPAM) et la **Caisse d'allocations familiales** (CAF) gèrent également des aides auxquelles vous pouvez avoir droit (voir p. 9). Vous trouverez les informations nécessaires sur leurs sites internet.

À partir de 60 ans, si vous êtes en perte d'autonomie, les **Centres locaux d'information et de coordination gérontologique** (CLIC Paris Émeraude) sont les guichets pertinents pour vous conseiller sur vos droits et vous aider dans vos démarches.

### LES CENTRES DE RESSOURCES

Tournés vers les personnes en situation de handicap et leur entourage, mais aussi vers les professionnels, ils informent et conseillent. Les **centres de ressources** proposent également des diagnostics et des évaluations ainsi qu'un accompagnement vers une prise en charge adaptée. Ils peuvent vous mettre en relation avec des établissements spécialisés.

#### Les associations

Leur rôle dans le domaine du handicap est primordial. Souvent à l'initiative de projets novateurs, elles favorisent la prise de conscience en faveur d'une meilleure inclusion des personnes dans tous les domaines de la vie.

La Ville soutient près de 350 associations qu'il n'est pas possible de toutes citer ici : un **annuaire sur [paris.fr](http://paris.fr)** permet d'obtenir plus d'informations et de prendre contact avec elles.



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 12-13**



# Les aides

La MDPH étudie les situations et décide de l'attribution d'aides versées par la Ville de Paris, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'Assurance maladie. Des prestations spécifiques, en lien par exemple avec le logement ou les transports, sont décrites dans d'autres chapitres de ce guide.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) (voir p. 7) a mis en place plusieurs aides complémentaires :**  
Allocation Ville de Paris, Paris handicap protection santé, Paris solidarité, Paris logement, prise en charge des frais d'accueil en foyer restaurant, etc.

## L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Cette aide constitue un **véritable revenu**, attribué à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources. L'AAH ouvre droit à un versement mensuel maximum de 776,59 €, qui peut être réduit si vous bénéficiez d'autres aides ou avantages. Elle permet l'affiliation gratuite et automatique au **régime général de l'Assurance maladie** ainsi que la réduction sociale téléphonique.

De son côté, le **Complément de ressources (CPR)** peut être accordé aux bénéficiaires de l'AAH ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Pour cela, une capacité de travail inférieure à 5 % du fait du handicap doit être reconnue, aucun revenu professionnel ne doit avoir été

perçu depuis 1 an et la personne doit disposer d'un logement indépendant. Le CPR déclenche le versement mensuel d'une somme de 179 € environ. Dans la majorité des cas, **l'attribution de l'AAH cesse lors du départ à la retraite**. En effet, les personnes handicapées doivent faire valoir leurs droits à la retraite auprès des caisses de Sécurité sociale.

### L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

C'est une prestation destinée à **soutenir les parents** d'un enfant ou d'un adolescent handicapé, sans conditions de ressources. Elle peut être combinée à des compléments, si le handicap nécessite des dépenses particulièrement coûteuses. Pour qu'ils soient attribués par la CDAPH, la MDPH détermine le taux d'incapacité du jeune et les charges effectives pesant sur sa famille (réduction ou cessation d'activité professionnelle d'un ou des parents, recours à une tierce personne rémunérée, etc.).

Important : l'**Assurance vieillesse des parents au foyer** (AVPF) garantit, sous conditions, une continuité dans les droits à la retraite si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle pour vous occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé au foyer familial. Renseignez-vous auprès de la MDPH ou de la CAF.

### LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Accordée sous conditions de ressources, elle finance les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Ces besoins sont inscrits dans le **Plan personnalisé de compensation** (PPC, voir p. 6), défini par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH sur la base du projet de vie exprimé par la personne. La PCH prévoit différentes formes d'aide (humaines, techniques, liées à l'aménagement du logement et du véhicule, aux transports, etc.). **Elle peut être attribuée aux enfants**, s'ils remplissent les conditions d'ouverture de droit à un complément d'AEEH.

#### Les aides de l'Assurance maladie

Vous pouvez bénéficier d'une pension d'invalidité lorsque la maladie ou un accident, autre qu'un accident du travail, vous ont privé, en totalité ou en partie, de votre capacité de travail.

Vous pouvez également percevoir une rente à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Des aides diverses peuvent aussi vous être accordées (appareillage, équipement, présence d'une tierce personne, insertion professionnelle, etc.). Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF).



JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 13



# Mes droits

Vos droits sont les mêmes que ceux de n'importe quelle personne, mais votre handicap peut nécessiter une aide particulière. Qu'il s'agisse de lutter contre toute forme de discrimination ou de sauvegarder vos intérêts, des structures sont là pour vous soutenir.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**En cas de litige avec un service de la Mairie de Paris, vous pouvez saisir directement la médiatrice de la Ville,** si vos démarches sont restées sans effet. Ce recours est une procédure amiable et gratuite.

## L'ACCÈS AU DROIT ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les **Relais d'accès au droit** (RAD) de la Ville de Paris sont des permanences généralistes, gratuites, tenues par des juristes. Dans près de 70 structures (Points d'accès au droit/PAD, Maisons de la justice et du droit/MJD, services sociaux, associations de lutte contre les exclusions, etc.), ces professionnels vous délivrent des informations juridiques et vous accompagnent dans vos démarches. Ils peuvent aussi vous mettre en relation avec les services du **Défenseur des droits** (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité/HALDE, Défenseur des enfants, Commission nationale de déontologie de la sécurité/CNDS) et ceux de la **médiatrice de la Ville de Paris**.

Le **palais de Justice**, les PAD et les MJD sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La **MASP** apporte une aide aux personnes bénéficiaires de prestations sociales qui ont régulièrement du mal à gérer leur budget. Elle prévoit la gestion, pour une durée limitée, de ces prestations. Un plan d'action favorisant l'insertion sociale et professionnelle est aussi défini. La demande auprès de la commission MASP de Paris est faite par un travailleur social ou par les personnes elles-mêmes.

### LA PROTECTION JURIDIQUE

La **sauvegarde de justice** est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée. Elle permet de représenter une personne majeure pour certains actes précis. Celle-ci conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux.

La **curatelle** est une mesure d'assistance prévue pour des adultes fragiles qui ont besoin d'être conseillés ou contrôlés dans les actes importants de la vie civile. Le juge des tutelles peut l'adapter en l'allégeant ou la renforçant.

La **tutelle** est une mesure judiciaire destinée à protéger les intérêts d'une personne majeure, si elle n'est plus en état de le faire elle-même. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. La **tutelle aux prestations sociales** est une mesure de même ordre destinée aux personnes dont le handicap ne leur permet pas de gérer ces prestations.

Au Palais de Justice, un avocat vous **conseille gratuitement** et sans rendez-vous sur les questions relatives à la tutelle et à la curatelle.

#### Numéros utiles

Le **114** est le numéro d'urgence mis à la disposition des personnes sourdes ou malentendantes, 7 j/7 et 24 h/24.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe), le **3977**, géré par Habéo, s'adresse quant à lui aux personnes victimes de maltraitance, aux témoins de ce type de situations, ainsi qu'aux aidants (voir p. 68), familiaux ou professionnels, qui rencontrent des difficultés. Le 3977 apporte une écoute spécialisée, du soutien et des conseils.



JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 13-14

## Mes interlocuteurs

### Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Du lundi au jeudi sans rendez-vous 9h-16h (17h le mercredi).  
Le vendredi sur rendez-vous 69, rue de la Victoire 75009 Paris  
M° Chaussée-d'Antin-Lafayette, Saint-Lazare ou Trinité-d'Estienne-d'Orves  
0 805 80 09 09  
contact@mdph.paris.fr

### Accueil en langue des signes française (LSF)

Le lundi toute la journée sans rendez-vous  
Le mardi et mercredi matin sur rendez-vous

### Relais d'accès au droit

Association ADSP - Accès aux Droits Solidarité Paris  
Permanence juridique  
Le mardi sur rendez-vous (contactez la MDPH)

Pour vous informer de l'actualité de la MDPH, consultez sa lettre d'information

Vous pouvez faire une demande sur paris.fr, mot-clef MDPH

### sur paris.fr Mots-clefs

- ▶ MDPH
- ▶ CASVP
- ▶ SSDP
- ▶ Annuaire des associations

### Pôle citoyens sourds

Mairie du 9<sup>e</sup> arr.  
6, rue Drouot  
Bât. C, rez-de-chaussée  
75009 Paris  
M° Richelieu-Drouot

### Permanence emploi

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi sur rendez-vous  
Mardi 14h-17h sans rendez-vous  
Accueil en langue des signes française (LSF)  
01 71 31 76 56  
06 74 62 08 02 (SMS)  
emploi.sourds@paris.fr

### Permanence de l'Assurance maladie (CPAM)

Mardi 14h-17h sans rendez-vous  
Porte D, 1<sup>er</sup> étage, bureau 109  
06 29 97 64 53 (SMS)

### Accompagnement aux démarches administratives des personnes sourdes (ADAPS)

Permanence en langue des signes française (LSF)  
Pour tous les habitants sourds et malentendants de Paris  
Mardi 9h-13h  
Mairie du 14<sup>e</sup> arr.  
2, place Ferdinand-Brunot  
75014 Paris  
M° Denfert-Rochereau ou Mouton-Duvernet

### Bête à Bon Dieu Production

22, rue Depercieux  
75014 Paris  
06 85 02 50 29 (SMS)  
adaps@babdp.org  
www.babdp.org

### Numéros nationaux d'urgence

**3977 (voir page 14)**

### Pour les personnes sourdes ou malentendantes (fax ou SMS) : 114

### Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

www.ameli.fr

### Caisse d'allocations familiales (CAF)

#### Contact par courrier

- Pour les personnes résidant dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> arr. et les gens du voyage  
CAF de Paris - BP 522  
75724 Paris Cedex 15
- Pour les personnes résidant dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arr.  
CAF de Paris  
75656 Paris Cedex 13

#### Contact par téléphone **0 810 25 75 10**

#### (prix d'un appel local)

Un conseiller vous répond du lundi au vendredi de 9h à 16h  
www.caf.fr

**Centres locaux  
d'information  
et de coordination  
gérontologique  
(CLIC Paris Émeraude)**

Du lundi au vendredi  
9h-17h30

**Paris Centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>,  
5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arr.)**

169, rue Saint-Jacques  
75005 Paris  
M° Cluny-la-Sorbonne  
01 44 07 13 35  
contactpariscentre@  
clicparisemeraude.fr

**Paris Nord-Est  
(9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arr.)**

126, quai de Jemmapes  
75010 Paris  
M° Colonel-Fabien  
ou Jacques-Bonsergent  
01 40 40 27 80  
contactparisnord-est@  
clicparisemeraude.fr

**Paris Est  
(11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arr.)**

55, rue de Picpus  
75012 Paris  
M° Bel-Air ou Daumesnil  
01 40 19 36 36  
contactparisest@  
clicparisemeraude.fr

**Paris Sud (13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arr.)**

20, rue de la Glacière  
75013 Paris  
M° Glacière ou Gobelins  
01 45 88 21 09  
contactparissud@  
clicparisemeraude.fr

**Paris Ouest  
(7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arr.)**

8, rue Fallempein  
75015 Paris  
M° Duplex  
ou La-Motte-Piquet-Grenelle  
01 44 19 61 60  
contactparisouest@  
clicparisemeraude.fr

**Paris Nord-Ouest  
(8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arr.)**

3, place Jacques-Froment  
75018 Paris  
M° Guy-Môquet ou  
Lamarck-Caulaincourt  
01 53 11 18 18  
contactparisnord-ouest@  
clicparisemeraude.fr

**Centres de ressources**

**Centre de ressources  
multihandicap**

Personnes polyhandicapées  
et leurs familles  
Du lundi au vendredi  
9h-17h  
42, avenue de l'Observatoire  
75014 Paris  
01 53 10 37 37  
www.crmh.fr



**Centre de ressources  
autisme Île-de-France  
(CRAIF)**

Personnes présentant  
des troubles autistiques  
et apparentés et leur famille  
Lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi 9h-16h45,  
mardi 14h-18h45  
27, rue de Rambouillet  
75012 Paris  
M° Reuilly-Diderot  
01 49 28 54 20  
www.craif.org

**Centre national  
de ressources pour  
les handicapés rares  
Robert-Laplane**

Enfants, adolescents  
et adultes sourds ou ayant  
un trouble du langage  
complexe avec déficiences  
associées  
Du lundi au vendredi  
9h-17h  
33, rue Daviel  
75013 Paris  
M° Glacière  
01 45 89 13 16  
secretariat@crlaplane.org

**Les aides**

**Caisse régionale  
d'assurance maladie  
d'Île-de-France (CRAMIF)**

17-19, avenue de Flandre  
75954 Paris Cedex 19  
01 40 05 32 64  
www.cramif.fr  
www.ameli.fr

**Mes droits**

**Points d'accès au droit  
(PAD)**

**PAD 13**

Sur rendez-vous  
4, place de Vénétie  
75013 Paris  
M° Porte-de-Choisy  
01 55 78 20 56

**PAD 15**

Sur rendez-vous  
22, rue de la Saïda  
75015 Paris  
M° Convention  
ou Porte-de-Versailles  
01 45 30 68 60

**PAD 18**

Sur rendez-vous  
2, rue de Suez  
75018 Paris  
M° Château-Rouge  
01 53 41 86 60

**PAD 19**

Sur rendez-vous  
53, rue Compans,  
escalier 48  
75019 Paris  
M° Place-des-Fêtes  
01 53 38 62 30

**PAD 20**

Sur rendez-vous  
15, cité Champagne  
75020 Paris  
M° Maraîchers  
01 53 27 37 40

## Maisons de la Justice et du Droit (MJD)

### Maison de la Justice et du Droit 10

Sur rendez-vous  
15-17, rue du Buisson-  
Saint-Louis  
75010 Paris  
M° Belleville  
01 53 38 62 80

### Maison de la Justice et du Droit 14

Sur rendez-vous  
6, rue Bardinet  
75014 Paris  
M° Plaisance  
01 45 45 22 23

### Maison de la Justice et du Droit 17

Sur rendez-vous  
16-22, rue Jacques-Kellner  
75017 Paris  
M° Porte-de-Saint-Ouen  
01 53 06 83 40

## Associations de lutte contre les exclusions

### Fédération des malades et handicapés (FMH)

Du lundi au vendredi  
9h30-12h et 14h30-17h30  
Sur rendez-vous  
58, rue Merlin (siège)  
75011 Paris  
M° Père-Lachaise  
01 43 55 97 74  
[www.fmh-ass.fr](http://www.fmh-ass.fr)

### Permanence de la FMH

- PAD 15  
Deuxième mercredi du mois
- PAD 19  
Troisième mercredi du mois
- Mairie du 11<sup>e</sup> arr.  
Quatrième mardi du mois  
sans rendez-vous
- Maison des associations  
et des combattants  
du 19<sup>e</sup> arr.  
Premier et troisième  
jeudi du mois

- AP-HP Fernand-Vidal-  
Lariboisière-Saint-Louis  
À la demande  
des assistantes sociales
- AP-HP Tenon-Rothschild  
nouveau-Saint-Antoine  
Deuxième mercredi du mois

### Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (CATRED)

Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 14h-17h30  
Pour tout renseignement  
ou prise de rendez-vous,  
téléphonez au préalable  
le lundi, mercredi  
et vendredi matin  
20, boulevard Voltaire  
75011 Paris  
01 40 21 38 11  
M° Oberkampf

### Association de défense et d'entraide des personnes handicapées (ADEP)

Du lundi au vendredi  
9h-17h30  
Permanence juridique  
sur rendez-vous  
194, rue d'Alésia  
75014 Paris  
M° Plaisance  
01 45 45 40 30  
[www.adep-siege.org](http://www.adep-siege.org)

### Médiatrice de la Ville de Paris

100, rue Réaumur  
75002 Paris  
[www.paris.fr/mediatrice](http://www.paris.fr/mediatrice)

### Palais de Justice

#### Droits des personnes handicapées

Consultations gratuites,  
confidentielles et sans  
rendez-vous  
Mercredi 14h-17h  
Galerie de la 1<sup>re</sup> Présidence  
(face à l'escalier A)  
01 44 32 49 95

### Protection juridique

Questions relatives  
à la tutelle et à la curatelle  
Consultations gratuites,  
confidentielles et sans  
rendez-vous au palais  
de Justice  
Lundi et vendredi 14h-17h  
Galerie de la 1<sup>re</sup> Présidence  
(face à l'escalier A)  
01 44 32 49 95

### Permanence de l'avocat de tutelle

Maison de Justice  
et du Droit du 14<sup>e</sup> (MJD 14)  
Quatrième vendredi matin  
de chaque mois

### Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Direction de l'action sociale,  
de l'enfance et de la santé -  
Sous-Direction de l'action  
sociale (DASES/SDAS),  
Secrétariat de la  
Commission MASP  
94, quai de la Rapée  
75012 Paris  
01 43 47 71 40 ou 70 29

### Le 3977

Du lundi au vendredi  
9h-19h  
[www.habeo.org](http://www.habeo.org)

### sur [paris.fr](http://paris.fr) Mots-clefs

- ▶ Lutte contre  
les discriminations
- ▶ Aides et handicap
- ▶ RAD
- ▶ MASP





---

**J'accompagne  
mon enfant**

---



# Le dépistage et la petite enfance

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, vous serez accompagné par des structures adaptées à vos besoins.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**L'Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH),** une aide mensuelle de 153 €, est versée par le CASVP (voir p. 7) pour chaque enfant handicapé.

Les ressources des parents ne doivent pas dépasser 5 000 € par mois.

## UNE PRISE EN CHARGE PRÉCOCE

Une situation de handicap peut se révéler à tous les âges de la vie, et en particulier pendant l'enfance. Mais le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour des professionnels, ni à accepter pour des parents. Plusieurs structures peuvent vous aider et vous accompagner dans le dépistage du handicap et la prise en charge de votre enfant.

Des consultations médicales préventives gratuites vous sont proposées par les 63 centres parisiens de **Protection maternelle et infantile (PMI)** et leurs équipes pluridisciplinaires (médecins, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens) pour suivre votre enfant et surveiller

sa croissance, de sa naissance jusqu'à ses 6 ans. Une attention particulière est portée au repérage des troubles du développement et des troubles sensoriels. Si besoin, vous serez orienté vers des services spécialisés.

Les **Centres d'action médico-sociale précoce** (CAMSP) assurent une prise en charge globale jusqu'à 6 ans grâce à l'intervention de nombreux professionnels dans toutes les disciplines (médicale, paramédicale, éducative et sociale). Des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge des problèmes moteurs, sensoriels, mentaux ou des troubles associés sont mises en place. Elles se font en partenariat avec les institutions et les professionnels (crèches, écoles, centres de Protection maternelle et infantile, services hospitaliers, médecins libéraux, etc.).

Si votre enfant scolarisé rencontre des difficultés d'ordre psychologique, les **Centres médico-psycho-pédagogiques** (CMPP) et leurs équipes vous écoutent pour comprendre ses problèmes et proposer une aide adaptée. De leur côté, les **Centres d'adaptation psychopédagogique** (CAPP) sont des structures d'aide et de soutien pour les enfants et les adolescents en difficulté, scolarisés dans les établissements parisiens. Ils favorisent la prévention, l'adaptation et l'intégration scolaire et sociale.

### L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

**Tous les petits Parisiens en situation de handicap peuvent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs** (crèches collectives et familiales, haltes-garderies, jardins d'enfants, etc.). Les demandes d'admission font l'objet d'un examen prioritaire par les commissions d'attribution des places. Les enfants handicapés ou ceux dont les parents le sont font l'objet d'une attention particulière. L'admission se fait en accord avec le médecin de la structure et celui de PMI de l'arrondissement. Ils proposent, si cela est nécessaire, un **Projet d'accueil individualisé** (PAI, voir p. 18).

L'accueil chez une **assistante maternelle** est également possible. Rapprochez-vous pour cela du service social de PMI.

Enfin, certains **établissements associatifs** favorisent la mixité en accueillant environ un tiers d'enfants en situation de handicap.

#### Un soutien financier

Différentes aides sont destinées aux parents d'enfants en situation de handicap comme l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, voir p. 9), l'Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH, voir Le saviez-vous ?) ou l'Aide journalière de présence parentale (AJPP). Cette dernière est destinée aux parents d'un enfant dont l'état (certifié par un médecin) exige une présence à ses côtés. Elle est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF, voir p. 7).

## L'AIDE À LA PARENTALITÉ

Pour vous faire accompagner, vous pouvez vous tourner vers les 10 **Relais information familles** (RIF), des services localisés dans certaines mairies d'arrondissement. Vous y trouverez une information de proximité sur de multiples sujets (modes d'accueil, scolarité, loisirs, activités sportives ou culturelles, prestations sociales, etc.). Ils vous mettront aussi en contact avec les associations ressources de l'arrondissement, les partenaires institutionnels et les structures spécialisées.

Les **Lieux d'accueil enfants parents** (LAEP) proposent des espaces d'écoute et de parole avec pour objectif principal le soutien à la parentalité. Toutes les familles d'enfants de moins de 6 ans peuvent y être reçues, sur le principe de l'anonymat.

### **Le Projet d'accueil individualisé (PAI)**

La rédaction d'un PAI permet d'adapter l'accueil d'un enfant en situation de handicap avant sa scolarisation. Il précise son emploi du temps, les éventuelles prises en charges extérieures et les aménagements spécifiques à prévoir dans l'établissement. Propre à chaque enfant, il est modifié autant de fois que nécessaire, selon son évolution.



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 24**



# La scolarité

Tout enfant et adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, un parcours de formation adapté est proposé, soit en milieu ordinaire, soit en milieu spécialisé. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, voir p. 6) valide cette orientation.

## LA SANTÉ SCOLAIRE

Des actions de dépistage et de prévention sont régulièrement menées dans les établissements scolaires dès l'entrée en maternelle. Si le handicap est détecté à l'école, le médecin peut vous guider vers des consultations spécialisées pour une évaluation.

### Le transport scolaire

Le **Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF)** finance les frais de transport des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. La MDPH doit émettre un avis favorable à cette prise en charge qui concerne un seul aller-retour entre le domicile et l'établissement par jour de cours.

### LE SAVIEZ-VOUS ?



**La Ville et l'académie de Paris ont souhaité qu'une scolarisation en langue des signes française (LSF) soit mise en place.**

Elle est aujourd'hui organisée à l'école Turenne (3<sup>e</sup> arr.), qui accueille deux groupes d'enfants sourds (maternelle et élémentaire).

Si le handicap est avéré, le médecin vous oriente vers la MDPH pour une reconnaissance (voir p. 6). Avec l'équipe de suivi de scolarisation, il participe à la mise en place du **Projet personnalisé de scolarisation** (voir ci-dessous), par l'évaluation des difficultés de l'élève au sein de l'école. Il fait le lien entre la famille, l'établissement et les structures de soins. Il est aussi en contact avec l'enseignant pour que ce dernier puisse adapter sa pédagogie.

## LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

Son objectif est de **permettre une scolarisation dans les meilleures conditions possibles** en coordonnant les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales. Élaboré par la MDPH, le PPS prend en compte les souhaits de l'enfant et de ses parents, ses compétences scolaires et ses besoins.

Il définit les modalités de déroulement de la scolarité, ainsi que des mesures d'aménagement (auxiliaires de vie scolaire, emploi du temps, matériel pédagogique, ordinateur et logiciel, clavier et clef USB, etc.). L'enfant est orienté ou maintenu dans une classe ordinaire, dans un dispositif d'inclusion (CLIS ou ULIS, voir ci-dessous) ou dans un établissement médico-éducatif.

La Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) édite un **Guide de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés** (disponible en ligne) qui vous aidera à vous orienter.

## APPRENDRE EN MILIEU ORDINAIRE

La scolarité peut être effectuée dans une classe ordinaire, avec ou sans moyen supplémentaire. Sinon, les **Classes d'intégration scolaire** (CLIS, 1<sup>er</sup> degré) et les **Unités localisées pour l'inclusion scolaire** (ULIS, 2<sup>d</sup> degré) proposent un enseignement adapté aux situations des élèves, avec un programme d'intégration partielle et progressive aux activités des autres classes de l'établissement.

Les **Sections d'enseignement général et professionnel adapté** (SEGPA) des collèges et les **Établissements régionaux d'enseignement adapté** (EREA) assurent aussi un enseignement général, technologique ou professionnel.

### L'assistant social scolaire

Vous pouvez le rencontrer si vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil ou d'un soutien sur les plans éducatif, familial ou matériel (accès aux droits et aux soins, aide aux devoirs, cantine, activités périscolaires, loisirs, vacances, etc.). Il est soumis au secret professionnel, ce qui vous garantit la confidentialité des échanges. Vous trouverez ses coordonnées dans l'établissement scolaire de votre enfant.

## **Le Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)**

Ce service permet à tout élève, de la maternelle à la terminale, devant interrompre sa scolarité durant au moins 15 jours pour des raisons médicales, de la poursuivre à domicile. La demande peut être formulée par les parents, la direction de l'école ou un médecin. Elle doit être adressée avec un certificat médical au médecin conseiller auprès du directeur de l'académie.

## **EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF**

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux situations des élèves ayant d'importantes déficiences mentales, motrices, sensorielles ou des troubles du comportement. Ces structures mettent en place une **prise en charge globale** et des **accompagnements spécifiques** avec l'appui de médecins-psychiatres, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes et éducateurs spécialisés. L'orientation sera prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, voir p. 6) sur demande des parents ou, dans certaines situations, de l'Inspection d'académie.

## **LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT**

Les **Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile** (SESSAD) dispensent un accompagnement éducatif et thérapeutique polyvalent auprès d'enfants et d'adolescents de la naissance à 20 ans. Ils s'occupent aussi d'intégration sociale (notamment scolaire) et de la préparation des orientations en structures spécialisées.

Pour leur part, les **Services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire** (SSEFIS) accompagnent des jeunes de 3 à 20 ans sourds ou malentendants au sein des établissements scolaires. La plupart des enfants suivis sont scolarisés en milieu ordinaire privé ou public.

Ces services sont accessibles après orientation de la MDPH.



**JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 25**



# Les activités

Pour s'épanouir, votre enfant a besoin d'activités. Loisirs, culture, jeux et sport : de nombreuses structures vous offrent leurs services.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Il existe à Paris des centres de loisirs à parité qui accueillent autant d'enfants handicapés que valides, pour favoriser l'échange dès le plus jeune âge.**

## UN SOUTIEN AU-DELÀ DE L'ÉCOLE

La Ville de Paris développe l'**accueil des enfants handicapés** dans les services périscolaires (cantine, études surveillées, Ateliers bleus, etc.), ainsi que dans les centres de loisirs. Un entretien vous sera proposé par le directeur de l'école ou celui du centre afin d'organiser cette intégration (encadrement supplémentaire, période d'adaptation, etc.). Si votre enfant bénéficie d'un **Projet personnalisé de scolarisation** (PPS, voir p. 20), une extension de celui-ci sera élaborée.

## DES LOISIRS ET DES JEUX

Les centres de loisirs proposent à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à Paris, de la maternelle au collège, les mercredis et pendant les vacances, des activités artistiques, culturelles, sportives et de plein air. Neuf d'entre eux accueillent plus particulièrement ceux en situation de handicap.



Pour les adolescents, le service **Cap'Ados**, de l'association Loisirs Pluriel, organise des activités culturelles et de loisirs (visites, spectacles, etc.), le soir en semaine, certains week-ends et en séjours de vacances, sur un principe de mixité.

D'autres structures gèrent des animations les mercredis, samedis et week-ends, ainsi que des séjours de vacances. Le **Réseau Passerelles** favorise le départ des familles ayant un enfant handicapé et, durant l'été, les **séjours Arc-en-Ciel** de la Ville accueillent les 4-16 ans.

Enfin, quatre **ludothèques accessibles** offrent des activités aux parents et aux enfants. Dans le même esprit, le **Cafézoïde** les réunit pour des activités communes en langue des signes française (LSF).

### L'ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

Le mercredi, trois **Centres handi-jeunes** ouvrent leurs portes à des jeunes (jusqu'à 20 ans), déficients visuels et auditifs, et/ou handicapés moteurs. Le **Centre sport handicap** propose aux enfants handicapés mentaux, et accueillis en établissement, des activités sportives au sein d'équipements municipaux. Par exemple, l'**Espace glisse Paris 18** fonctionne tous les vendredis.

Les **Ateliers bleus** permettent aux enfants des écoles primaires de pratiquer leur activité culturelle, scientifique ou sportive préférée (vous trouverez ceux qui accueillent des enfants handicapés sur [paris.fr](http://paris.fr)).

Cinq **Écoles municipales des sports** leur permettent de pratiquer une discipline pendant les vacances.

De nombreuses associations organisent aussi des activités culturelles. La compagnie **La Déferlante** met en place par exemple des ateliers de théâtre, et l'association **PEP 75** des visites dans des musées accessibles aux enfants déficients intellectuels.

Enfin, plusieurs conservatoires, parfois en partenariat avec des associations, proposent des enseignements adaptés.



#### **Le P'tit Club - association Autisme 75**

C'est un centre de loisirs innovant aux méthodes éducatives adaptées aux enfants autistes ou ayant des troubles envahissants du développement, âgés de 4 à 12 ans. Sur une base ludique, le but est de transmettre une éducation structurée en proposant des activités individuelles ou collectives (musique, peinture, modelage, sport, sorties en groupe, etc.), le samedi et une partie des vacances scolaires.



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 25-26**

## Le dépistage et la petite enfance

sur [paris.fr](http://paris.fr)  
**Mots-clés**

- ▶ CASVP
- ▶ PMI
- ▶ CMPP
- ▶ CAPP
- ▶ Services sociaux de PMI
- ▶ RIF
- ▶ LAEP

### Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

#### **CAMSP Janine-Levy**

Sur rendez-vous  
27-29, rue  
du Colonel-Rozanoff  
75012 Paris  
M° Reuilly-Diderot  
01 43 45 86 70

#### **CAMSP I.P.P.**

Sur rendez-vous  
26, boulevard Brune  
75014 Paris  
M° Porte-de-Vanves  
01 40 44 39 33

#### **CAMSP Moulin-Vert**

Sur rendez-vous  
192, rue Lecourbe  
75015 Paris  
M° Félix-Faure ou Vaugirard  
01 58 45 30 50

#### **CAMSP Paris-Nord**

Les Papillons blancs  
Sur rendez-vous  
24, rue Marx-Dormoy  
75018 Paris  
M° La-Chapelle  
01 55 26 96 50

### **Accueils associatifs**

1/3 d'enfants en situation  
de handicap



#### **Le Chalet**

Enfant de 10 mois  
à 4 ans  
Du lundi au vendredi  
8h-18h (mercredi 17h)  
11-21, rue du Chalet  
75010 Paris  
M° Belleville  
ou Colonel-Fabien  
01 42 06 44 00

#### **Vivre au jardin**

Enfants de 14 mois  
à 3 ans et jusqu'à 6 ans  
si handicap  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h45  
26, rue Bisson  
75020 Paris  
M° Belleville ou Couronnes  
01 46 36 05 55

#### **La Caverne d'Ali Baba**

Enfants de 1 à 6 ans  
pour le multi-accueil  
et de 2 à 6 ans  
pour le jardin d'enfants  
Du lundi au vendredi  
7h30-19h, samedi 8h-13h  
27-29, avenue  
Philippe-Auguste  
75011 Paris  
M° Avron ou Nation  
01 53 27 36 60

#### **La Maison Dagobert**

Enfants de 1 à 6 ans  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h30  
30, rue Érard  
75012 Paris  
M° Reuilly-Diderot  
01 40 02 04 88

### **L'école Gulliver**

Enfants de 2 à 6 ans  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h30 (mardi 17h)  
59-61, rue des Pirogues-  
de-Bercy  
75012 Paris  
M° Cour-Saint-Émilien  
01 43 46 25 20

### **Halte-garderie multi- accueil Terre d'Éveil**

Enfants de 2 mois et demi  
à 4 ans  
Du lundi au vendredi  
8h-19h30  
37, rue Vergniaud  
75013 Paris  
M° Corvisart ou Glacière  
01 44 16 86 90



### **Les Trotte-Lapins**

Enfants de 1 à 6 ans  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h30 (mardi 16h30)  
217, rue Saint-Charles  
75015 Paris  
M° Balard ou Lourmel  
01 45 58 43 00

### **Ram'Dam**

Enfants de 1 à 6 ans  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h30  
2-4, rue Frédéric-Schneider  
75018 Paris  
M° Porte-de-Clignancourt  
01 42 62 14 55

### **Petit Prince Lumière**

Enfants de 1 à 6 ans  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h30  
211, avenue Gambetta  
75020 Paris  
M° Saint-Fargeau  
01 43 61 64 00

## La scolarité

### **Scolarisation en langue des signes française (LSF)**

Groupe scolaire  
52-54, rue de Turenne  
75003 Paris  
M° Chemin-Vert  
**École maternelle**  
01 48 87 28 44  
**École élémentaire**  
01 42 71 16 29

### **Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF)**

STIF - Bureau 317  
39 bis, rue de Châteaudun  
75009 Paris  
01 82 53 80 45  
ta75@stif.info

### **sur paris.fr** **Mots-clefs**

- ▶ **Guide scolarité handicap**
- ▶ **CLIS**      ▶ **EREA**
- ▶ **ULIS**      ▶ **SESSAD**
- ▶ **SEGPA**   ▶ **SSEFIS**

### **Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)**

SAPAD 75 - PEP 75  
149, rue de Vaugirard  
75015 Paris  
01 47 34 48 24  
Sapad75@pep75.org

## Les activités

### **Centres de loisirs à parité**

#### **Structures municipales**

Elles accueillent des enfants de 3 à 13 ans (la moitié en situation de handicap), les mercredis et pendant les vacances (8h20-18h30).

#### **Élémentaires**

- 10, rue de Clichy  
75009 Paris  
M° Trinité-d'Estienne-d'Orves
- 5, rue Gerty-Archimède  
75012 Paris  
M° Cour-Saint-Émilien

#### **Maternelles**

- 120, rue de Saussure  
75017 Paris  
M° Wagram  
ou RER Pont-Cardinet
- 8, rue Christiani  
75018 Paris  
M° Barbès-Rochecouart  
ou Château-Rouge

#### **Maternelles**

**et élémentaires**

- 7, avenue Maurice-d'Ocagne  
75014 Paris  
M° Porte-de-Varves
- 32, rue Olivier-Métra  
75020 Paris  
M° Jourdain
- 17, cité Champagne  
75020 Paris  
M° Buzenval ou Maraîchers

Contactez la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO), Centre de ressources Enfance handicapée  
22, rue Gabriel-Lamé  
75012 Paris  
01 44 23 86 07

#### **Structures associatives**

Mardi et jeudi 9h-17h  
Association Loisirs Pluriel,  
Kassila Abdeljaouad (5°)  
et Adeline Le Picard (19°)

- 28, rue Saint-Jacques  
75005 Paris  
M° Cluny-la-Sorbonne  
ou Saint-Michel  
01 43 21 51 70  
06 70 47 98 00
- 118, boulevard Macdonald  
75019 Paris  
M° Porte-de-la-Villette  
06 89 07 42 22

### **Service Cap'Ados Paris**

Adolescents de 13 à 18 ans valides ou handicapés  
Permanence mercredi  
et vendredi 9h-18h  
Tour CIT  
3, rue de l'Arrivée  
Bureau 734  
75015 Paris  
M° Montparnasse-  
Bienvénüe  
01 43 21 43 85  
06 33 40 00 20  
www.cap-ados.fr

### **Réseau Passerelles**

Recherche et proposition de séjours avec hébergement de la famille et accueil des enfants valides ou handicapés par des professionnels  
Centre d'affaires du château de Launay-Quéro  
35160 Breteuil  
02 99 09 02 36  
www.reseau-passerelles.org

### **Séjours Arc-en-Ciel**

Parisiens de 4 à 16 ans  
Séjours de vacances dont une partie est réservée à des enfants handicapés.  
Prendre contact début mars pour un rendez-vous courant mai.  
3, rue de l'Arsenal  
75004 Paris  
M° Bastille  
01 42 76 28 70

## Ludothèques

### Ludothèque Nautilude

Enfants de moins de 6 ans,  
mardi, mercredi et samedi  
10h-12h30

Enfants de plus de 6 ans,  
mercredi et samedi 14h-17h  
2, rue Jules-Verne  
75011 Paris  
M° Belleville  
01 48 05 84 24  
www.dicidailleurs.fr

### Ludothèque Ludibo

Enfants de plus de 3 ans  
Du lundi au vendredi  
10h-18h et samedi 14h-18h  
6 bis, rue Hippolyte-Maindron  
75014 Paris  
M° Pernety  
01 42 79 81 30

### Ludothèque Planète Jeux

Lundi 12h-17h, mardi  
et vendredi 12h-18h,  
mercredi 10h-18h  
68, rue Stephenson  
75018 Paris  
M° Marx-Dormoy  
01 42 51 71 51

### Ludothèque du centre social Torcy

Enfants de moins de 11 ans  
Un jeudi sur deux 10h-12h30  
2, rue de Torcy  
75018 Paris  
M° Marx-Dormoy  
01 40 38 67 29

### Cafézoïde

Chorale et théâtre en  
LSF pour enfants et adultes  
un dimanche par mois  
Ouvert du mercredi  
au dimanche 10h-18h  
92 bis, quai de la Loire  
75019 Paris  
M° Crimée ou Laumière  
01 42 38 26 37

## Centres handi-jeunes

Inscriptions auprès de la  
Direction de la jeunesse

et des sports de la Ville  
Mission du développement  
des pratiques sportives  
25, boulevard Bourdon  
75004 Paris  
nicolas.jacob@paris.fr



### Gymnase Alice-Milliat

Handicaps auditifs  
et visuels  
Mercredi 14h-15h30  
ou 15h30-17h,  
hors vacances scolaires  
11 ter, rue d'Alésia  
75014 Paris  
M° Alésia



### Centre handi-jeunes Pajol

Jeunes handicapés moteurs  
Mercredi 10h-12h  
hors vacances scolaires  
Gymnase Pajol  
22 ter, rue Pajol  
75018 Paris  
M° Marx-Dormoy



### Centre sportif handisport Saint- Jean-de-Dieu

Jeunes handicapés moteurs  
Mercredi 13h-16h30,  
hors vacances scolaires  
205, rue de Javel  
75015 Paris  
M° Convention  
01 53 68 43 00  
06 10 05 80 78



### Centre Sport Handicap

Direction de la jeunesse  
et des sports (DJS)  
nicolas.jacob@paris.fr

### Espace glisse Paris 18

Tous les vendredis 14h-16h  
hors vacances scolaires  
54 bis, boulevard Ney  
75018 Paris  
M° Porte-de-la-Chapelle  
01 40 05 62 00

## Écoles municipales des sports

Centre sportif Émile-  
Anthoine (15<sup>e</sup>)  
Base nautique de Cergy (95)  
Activités multisports dont  
sports collectifs en fauteuil  
01 42 76 30 00  
ems.contacts@paris.fr

## Compagnie la Déferlante

Enfants et adultes, valides  
ou handicapés - Création  
et ateliers de théâtre  
C/O Pépinière Mathis  
7, rue Mathis  
75019 Paris  
M° Crimée  
01 55 26 82 38  
www.ladeferlante.org

## Association PEP 75

149, rue de Vaugirard  
75015 Paris  
M° Falguière  
01 47 34 00 10  
www.pep75.org



## Le P'tit Club - association

### Autisme 75

Enfants autistes ou ayant  
des troubles envahissants  
du développement  
Samedi matin pour  
les 4-9 ans et après-midi  
pour les 9-12 ans  
Vacances scolaires  
(sauf été) 9h-17h pour  
les 6-12 ans  
12, rue Saint-Gilles  
75003 Paris  
M° Chemin-Vert  
06 37 30 30 74  
(mercredi et samedi)



sur paris.fr  
**Mots-clefs**

▶ **Ateliers bleus**



**J'organise  
mon quotidien**



# Le logement

Adapter ou rendre accessible un logement, c'est compenser votre handicap par des aménagements spécifiques. Le but ? Vous permettre de vivre chez vous avec le maximum d'autonomie et en toute sécurité.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La Ville privilégie l'équité et une totale transparence dans l'attribution des logements sociaux qui lui sont réservés.**

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, il est nécessaire de remplir l'annexe handicap jointe à la demande de logement social.

## L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION

Les **logements accessibles** respectent des normes strictes. Ils prévoient un cheminement extérieur et intérieur pour atteindre la porte d'entrée sans difficulté. Les **logements adaptés** comprennent des aménagements spécifiques en lien avec les besoins de la personne handicapée, afin qu'elle puisse y vivre en toute autonomie. De plus, les dimensions et l'agencement des pièces à vivre (cuisine, séjour, chambre, toilettes et salle d'eau), ainsi que la largeur des portes, permettent la circulation d'un fauteuil roulant.

La CRAMIF met à votre disposition un **Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie** (Escavie). Ce centre a pour mission d'aider toutes les personnes en situation de handicap à mieux vivre à leur domicile. Il vous conseillera notamment sur le matériel et certaines questions techniques (fauteuils, lits, aménagements, etc.).

### LES AIDES FINANCIÈRES

Si vous êtes éligible à la Prestation de compensation du handicap (PCH, voir p. 9), vous pouvez bénéficier d'une **prise en charge des frais d'aménagement** de votre logement. Vous devrez pour cela vous rapprocher de la MDPH.

Pour sa part, l'**Agence nationale de l'habitat** (Anah) propose des aides aux locataires et aux propriétaires en situation de handicap qui occupent leur logement depuis plus de 3 ans (sous conditions de ressources). Leur objectif est de financer un diagnostic ou des travaux de mise en accessibilité (rampes d'accès, ascenseur, etc.) et elles peuvent être attribuées à votre propriétaire.

Les **dispositifs de soutien financier** comme Paris Logement, Paris Logement Familiales ou Paris Énergie Familiales sont également ouverts aux personnes handicapées et aux parents d'enfants handicapés, par l'intermédiaire du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP, voir p. 7 et 8).

Dans le cas du logement social, le bailleur peut réaliser des travaux d'amélioration de l'accessibilité ou d'adaptation du logement. Si ce n'est pas possible, une demande de mutation vers un logement social accessible ou adapté sera considérée comme prioritaire.

### LES UNITÉS DE LOGEMENTS SPÉCIALISÉS (ULS)

Il s'agit de **logements sociaux accessibles** et équipés de dispositifs techniques spécifiques (volets roulants, porte motorisée, prises à télécommande, etc.), au sein d'un ensemble de logements « ordinaires ». Ils sont destinés aux personnes en situation de handicap devant faire face à une perte importante d'autonomie.

Comme tous les logements sociaux, les ULS sont attribués par les bailleurs à partir des propositions faites par la Ville de Paris. Fin 2013, 88 logements étaient disponibles (adressez-vous aux **antennes logement** ou à la MDPH, voir p. 6).

#### Le Pact de Paris

Cette association propose aux Parisiens en situation de handicap, locataires dans le parc privé ou propriétaires occupants, des conseils pour adapter ou rendre accessible leur logement. Elle vous informe sur le dispositif d'aides de l'Anah et ceux d'autres financeurs, accompagne vos projets de travaux (conseil, visite à domicile avec un ergothérapeute, diagnostic), ainsi que le montage du dossier de financement.

JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37



# Les aides à domicile

Pour vous aider à conserver votre autonomie et à rester chez vous, de nombreux dispositifs facilitent votre vie quotidienne.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La carte Paris à domicile**, accordée aux adultes handicapés, permet l'accès à des prestations de soutien à domicile : téléalarme, port de repas, pédicurie, coiffure et diagnostic habitat.

## L'AUXILIAIRE DE VIE

Il aide les personnes en situation de handicap ou les parents d'un enfant handicapé dans les actes et les activités essentiels de la vie quotidienne. Il les accompagne ainsi le mieux possible dans leur choix de vie à domicile. Des associations conventionnées par la Ville de Paris proposent ce type de services, auquel le bénéficiaire participe financièrement. **L'Union nationale de l'aide, des soins et des services à la personne (UNA)** et la **fédération ADMR** les représentent et coordonnent leurs actions. Renseignez-vous auprès de la MDPH sur les conditions d'accès et la prise en charge des frais.

## UN SOUTIEN FINANCIER

Le **Chèque emploi service universel (CESU)** préfinancé par la Ville de Paris finance les démarches pour les parti-



culiers qui souhaitent bénéficier de services à la personne. Il sert à rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service, une structure d'accueil (crèche), des prestations d'aide ménagère, etc. Quand ces services concernent une personne en situation de handicap ou la famille d'un enfant handicapé, une exonération partielle des charges sociales est prévue.

L'**Aide sociale légale** prend partiellement en charge les frais d'intervention d'une aide à domicile. Celle-ci est assurée par des prestataires ayant signé une convention avec la Ville de Paris ou par les services d'aide à domicile du CASVP.

### AU QUOTIDIEN

Le service **Paris domicile** du CASVP propose aux Parisiens, retraités, âgés et/ou en situation de handicap, l'intervention d'une aide à domicile, moyennant une participation financière. Le service fonctionne toute l'année, du lundi au dimanche. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler ou vous rendre au service Paris domicile de votre arrondissement. Ses prestations concernent l'entretien courant du logement, les courses, la préparation des repas, ainsi qu'une aide à la toilette. Un accompagnement dans certaines démarches administratives peut aussi être assuré.

Le CASVP gère également un **système de téléalarme** qui permet d'être relié en permanence à un service d'assistance d'urgence. Celui-ci peut donner l'alerte en cas de problème (réservé aux adultes handicapés titulaires de la carte Paris à domicile).

#### L'association des rénovations intérieures (ARI)

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes ayant des troubles psychiques suivies en ambulatoire, l'ARI propose des interventions de rénovation à domicile, de débarras ou de nettoyage qui améliorent le cadre de vie et aident les personnes à l'investir ou à le réinvestir.



JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37



# Les structures adaptées

En fonction du niveau d'autonomie des personnes concernées, une orientation vers une structure adaptée peut être proposée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap**, Paris permettra l'ouverture de 600 places supplémentaires en structures d'accueil d'ici 2016.

## L'ACCUEIL DE JOUR

Les **Centres d'activités de jour** (CAJ) accueillent en journée des adultes en situation de handicap qui disposent d'une autonomie suffisante pour des activités éducatives, créatives et ludiques. Les **Centres d'activités de jour médicalisés** (CAJM) proposent en complément une coordination de soins médicaux.

Les **Services d'accompagnement à la vie sociale** (SAVS) et les **Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés** (SAMSAH) prennent en charge des personnes adultes handicapées de façon permanente, temporaire ou séquentielle, sur décision de la CDAPH. Ils

interviennent quand sont nécessaires une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence, un accompagnement social et un apprentissage à l'autonomie.

### L'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ

Les **foyers d'hébergement** assurent l'hébergement et l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire ou en secteur protégé.

Les **foyers de vie** accueillent des adultes en situation de handicap qui ne peuvent travailler mais disposent d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes (activités ludiques, éducatives, artistiques, animation sociale, etc.).

Les **foyers d'accueil médicalisé** reçoivent des personnes dont la dépendance rend toute activité professionnelle impossible et qui nécessitent l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Les **maisons d'accueil spécialisées** assurent l'hébergement, la nourriture, l'aide et l'assistance nécessaires en l'absence d'autonomie. Elles se chargent de la surveillance médicale et d'activités de vie sociale et d'animation, afin de préserver et d'améliorer les acquis des personnes accueillies.

Les **Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD) sont des structures d'hébergement collectif qui accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie physique et/ou psychique. Ces établissements sont tous médicalisés. Ils offrent les aides et les soins nécessaires aux résidents dans le cadre d'un projet de vie personnalisé (renseignez-vous auprès des CLIC Paris Émeraude, voir p. 7).

#### Admission et financement

La MDPH s'occupe de l'orientation vers les établissements mais les personnes doivent faire auprès d'eux leur demande d'inscription.

Les frais sont calculés en fonction des ressources du résident et sont plafonnés afin de lui garantir un minimum de ressources. L'aide sociale peut en assurer une partie.

Renseignez-vous auprès de la MDPH et du CASVP.



JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37



# Les déplacements

Permettre l'accès de tous à l'ensemble de l'espace urbain est une priorité de la loi de 2005. La municipalité parisienne et ses partenaires institutionnels et associatifs œuvrent pour faciliter les déplacements.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Parce que tout changement d'itinéraire peut provoquer une perte de repères et constituer une difficulté supplémentaire, le site [paris.fr](http://paris.fr) met à votre disposition une liste des chantiers sur la voirie.**

## À PIED

Des télécommandes destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes sont disponibles gratuitement dans les sections du CASVP (voir p. 9). Elles permettent d'utiliser les dispositifs sonores d'aide aux traversées piétonnes équipées à Paris. Ces appareils peuvent être activés ponctuellement ou pour une durée de 30 minutes.

Un feu sonore ne fonctionne plus, son haut-parleur est défectueux, la voirie est endommagée ? Si vous constatez un dysfonctionnement, vous pouvez vous adresser aux **Sections territoriales de voirie** (STV).

## EN VOITURE

Dans certains cas, les personnes en situation de handicap doivent se soumettre à une visite médicale avant

de passer leur permis de conduire. Pour obtenir davantage de précisions, vous pouvez contacter la **préfecture de Police** ou l'**Institut national des invalides**. Les auto-écoles « **Centre d'éducation routière** » (CER), ainsi que l'**École de conduite française** (ECF) peuvent dispenser des leçons sur des véhicules aménagés.

### STATIONNER

La carte européenne de stationnement peut être attribuée par la MDPH (voir p. 6) à toute personne dont le handicap réduit de manière importante et durable la capacité de déplacement à pied, ou impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Elle autorise son titulaire ou la tierce personne qui l'accompagne à utiliser, dans les lieux de stationnement ouverts au public, les 4 400 **places réservées** et aménagées à cet effet.

### EN TRANSPORTS INDIVIDUELS

Il existe des services de **taxis parisiens spécialisés** pour les personnes à mobilité réduite. Ces taxis sont équipés d'un siège pivotant descendant ou d'une rampe d'accès afin de vous accueillir dans les meilleures conditions. Les tarifications sont identiques à celles des taxis classiques. Les chauffeurs, spécialement formés, vous accompagneront efficacement dans vos déplacements.

### EN TRANSPORTS EN COMMUN

Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les réseaux de RER et de bus dont les stations et les arrêts ont été aménagés. **La quasi-totalité des lignes de bus de jour sont accessibles** (à l'exception de quelques points mentionnés sur les plans RATP). La ligne 14 du métro et la ligne T3 du tramway sont accessibles à tous. Les autres lignes sont équipées pour faciliter leur utilisation par des personnes en situation de handicap sensoriel.

Avec **Infomobi**, le service d'information sur les transports urbains, vous pouvez préparer vos itinéraires en vérifiant l'accessibilité de toutes les étapes de votre trajet (stations, arrêts, gares, ascenseurs). Des cartes du réseau destinées aux personnes en fauteuil roulant ou malvoyantes sont envoyées gratuitement sur simple demande et disponibles sur le site. Vous pourrez aussi vous informer sur les réductions tarifaires.

#### **Le Pam 75 - Pour aider à la mobilité**

Ce service propose des transports spécialisés et adaptés aux Parisiens titulaires d'une carte d'invalidité ou de stationnement pour personnes handicapées. L'inscription se fait sur le site [www.pam.paris.fr](http://www.pam.paris.fr) et permet d'obtenir le « PAM pass ». Il suffit ensuite de contacter les conseillers PAM 75 afin de réserver un transport à tout moment.

La **carte d'invalidité** et la **carte de priorité pour personnes handicapées** sont délivrées par la CDAPH (voir p. 6). Elles vous rendent prioritaires pour les places assises des transports en commun. Dans certains d'entre eux, les mentions « Cécité » et « Besoin d'accompagnement » offrent la gratuité à l'accompagnateur.

Les cartes **Émeraude Améthyste** (zones 1 et 2) et **Améthyste** (zones 1 à 5), délivrées sous condition de ressources, sont intégrées au Passe Navigo. Elles permettent de voyager sur les réseaux RATP, SNCF et Optile. Renseignez-vous auprès du CASVP.

## EN TRAIN

Après l'achat d'un billet de train, la SNCF met à votre disposition un formulaire à remplir au moins 48 heures avant le voyage. Il faut ensuite le communiquer au service **Accès Plus** pour mettre en place des prestations d'accueil en gare et d'accompagnement au train. Ce dispositif est uniquement disponible dans certaines gares (liste sur [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)).

## LES ASSOCIATIONS D'AIDE AU DÉPLACEMENT URBAIN

De nombreuses associations œuvrent au quotidien pour faciliter les déplacements de tous les usagers au sein de la ville. L'association **Jaccede.com** met régulièrement à jour une liste des adresses accessibles, tandis que **Mobile en Ville** milite pour l'accessibilité des villes aux roulettes (dont les fauteuils roulants), réalise des cartographies et des actions de sensibilisation et organise des visites touristiques et des balades. L'**École des chiens guides d'aveugles** élève, éduque et donne des chiens guides aux personnes déficientes visuelles. De son côté, l'**Association des paralysés de France** (APF), entre autres actions, anime un blog consacré à l'accessibilité universelle, regroupant ressources documentaires, documents pratiques (guides, plaquettes, diaporama) et liens vers d'autres sites.

Enfin, les **Compagnons du voyage** proposent un service d'accompagnateurs aux personnes handicapées pour les aider dans leurs déplacements quotidiens ou occasionnels. Cela concerne aussi bien les trajets en Île-de-France qu'en province, quel que soit l'âge ou le lieu. Le prix de ce service varie selon le parcours.

### Sanisettes accessibles

Près de 400 sanisettes, gratuites, sont installées un peu partout dans Paris. De nouveaux sanitaires remplacent progressivement le parc existant et toutes les sanisettes seront bientôt accessibles aux personnes handicapées (liste disponible sur [paris.fr](http://paris.fr)).



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 37-38**

## Le logement

### Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)

#### Escavie 75

14 ter et 16, rue de Tanger  
75019 Paris  
01 40 05 67 51  
ou 01 40 05 68 04  
www.cramif.fr

### Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Locataires ou propriétaires occupants  
www.anah.fr, rubrique  
Textes et publications

sur paris.fr  
**Mots-clefs**

- ▶ Antennes logement

### Le Pact de Paris-Hauts-de-Seine

Personnes âgées et/ou en situation de handicap  
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-18h (vendredi 17h)  
Permanences dans les mairies (voir le site)  
29, rue Tronchet  
75008 Paris  
M° Havre-Caumartin ou Madeleine  
01 42 66 35 98  
www.pact75-92.org

## Les aides à domicile

### Carte Paris à domicile

Formulaire de demande, téléchargeable ou à retirer auprès de la section d'arrondissement du CASVP de votre domicile.

### UNA Paris

Aides, soins et services à domicile  
Secrétariat 9h-12h30 et 14h-17h30  
Horaires d'intervention 24h/24  
28, place Saint-Georges  
75009 Paris  
01 49 27 98 78  
www.una-paris.org

### Fédération ADMR de Paris

Du lundi au vendredi 9h-17h  
69, rue de la Glacière Hall 6  
75013 Paris  
01 42 09 73 15  
www.admr.org

### Centre national du chèque emploi service (CESU)

3, avenue Émile-Loubet  
42961 Saint-Étienne Cedex 9  
0 820 00 23 78  
(0,12 € TTC/min)  
www.cesu.urssaf.fr

### Association des rénovations intérieures (ARI)

22, rue de la Glacière  
75013 Paris  
06 08 15 00 92  
ari75asso.wordpress.com

sur paris.fr  
**Mots-clefs**

- ▶ Associations aide à domicile
- ▶ Antennes Paris Domicile
- ▶ Aide sociale légale
- ▶ Carte Paris à domicile
- ▶ CASVP

## Les structures adaptées

sur paris.fr  
**Mots-clefs**

- ▶ CAJ ▶ SAVS
- ▶ CAJM ▶ SAMSAH
- ▶ Foyer d'hébergement
- ▶ Foyer de vie
- ▶ Foyer d'accueil médicalisé
- ▶ Maison d'accueil spécialisée
- ▶ EHPAD

## Les déplacements

### Sections territoriales de voirie (STV)

**1<sup>re</sup> STV (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> arr.)**  
01 44 76 65 00  
**2<sup>e</sup> STV (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> arr.)**  
01 53 80 84 00  
**3<sup>e</sup> STV (7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> arr.)**  
01 53 98 21 50  
**4<sup>e</sup> STV (16<sup>e</sup> arr.)**  
01 40 72 18 00  
**5<sup>e</sup> STV (8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> arr.)**  
01 43 18 51 00  
**6<sup>e</sup> STV (10<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arr.)**  
01 53 38 69 00  
**7<sup>e</sup> STV (11<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arr.)**  
01 40 09 46 05  
**8<sup>e</sup> STV (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> arr.)**  
01 44 87 43 00

### Permis de conduire

**Préfecture de Police**  
Bureau des permis de conduire, section visite médicale  
7, boulevard du Palais  
75195 Paris Cedex 4  
pp-dpg-  
visitemedicalepermis@interieur.gouv.fr

### **Institut national des invalides**

Service d'ergothérapie  
6, boulevard des Invalides  
75007 Paris  
01 40 63 23 90

### **Centre d'éducation routière (CER)**

24, rue de Constantinople  
75008 Paris  
M° Europe ou Villiers  
01 42 93 72 45  
www.cer.asso.fr

### **École de conduite française (ECF)**

www.ecf.asso.fr

### **Stationnement**

Carte et adresses  
des emplacements  
réservés sur le site  
de la préfecture de Police  
de Paris  
www.prefecturedepolice.  
interieur.gouv.fr, rubrique  
Accueil > Circulation >  
Stationnement

### **Taxis adaptés**

#### **Taxis parisiens PMR**

www.taxipmr.onlc.fr

#### **G7 Horizon**

Service adapté  
aux personnes  
à mobilité réduite  
01 47 39 00 91  
www.taxisg7.fr

### **Le PAM 75**

Personnes domiciliées  
à Paris titulaires :

- d'une carte d'invalidité  
délivrée par la MDPH  
dont le taux est supérieur  
ou égal à 80 %,
- d'une carte  
de stationnement  
pour personnes  
handicapées délivrée  
par le ministère  
de la Défense  
ou la préfecture

Accueil téléphonique  
7h-20h 7j/7  
Transport de 6h à minuit  
et jusqu'à 2h vendredi  
et samedi  
Service Pam 75  
6, rue Clisson  
75013 Paris  
0 810 0810 75  
01 70 23 27 32  
www.pam75.info

### **Infomobi**

Service d'information  
sur les transports pour  
les personnes handicapées  
Aide personnalisée  
tous les jours sauf le 1<sup>er</sup> mai  
par téléphone de 6h à minuit  
ou par mail  
0 810 64 64 64  
contact@infomobi.com  
www.infomobi.com

### **RATP**

Réclamations  
www.ratp.fr, rubrique  
Accueil > Me déplacer >  
Accessibilité des réseaux

### **SNCF**

0 890 640 650  
(0,11€ TTC/min + surcoût  
éventuel lié à l'opérateur)  
puis touche 2  
SMS : 0 610 640 650  
(numéro non surtaxé)  
accesplus@sncf.fr  
www.accessibilite.sncf.com

### **Jaccede.com**

Du lundi au vendredi  
9h-17h30  
10, passage Turquetil  
75011 Paris  
M° Rue-des-Boulets  
01 43 71 98 10  
ou 06 82 56 20 10  
www.jaccede.com



### **Mobile en ville**

8, rue des Mariniers  
75014 Paris  
M° Porte-de-Valves  
09 52 29 60 51  
06 82 91 72 16  
www.mobile-en-ville.asso.fr



### **École des chiens guides d'aveugles**

Sur rendez-vous  
105, avenue de Saint-Maurice  
75012 Paris  
M° Liberté ou Porte-Dorée  
01 43 65 64 67  
www.paris.chiensguides.fr



### **Association des paralysés de France (APF)**

Du lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-17h  
Délégation de Paris  
13, place de Rungis  
75013 Paris  
M° Maison-Blanche  
ou Tolbiac  
01 53 80 92 97  
dd75.blogs.afp.asso.fr  
www.apfparis.asso.fr

### **Compagnons du voyage**

Jeunes enfants, personnes  
âgées ou tout voyageur  
en situation de handicap  
Service d'accompagnement  
personnalisé  
34, rue Championnet  
LAC CG25  
75018 Paris  
M° Simplon  
01 58 76 08 33  
www.compagnons.com  
info@compagnons.com

sur [paris.fr](http://paris.fr)  
**Mots-clefs**  
▶ **Chantier voirie**





**Je me  
soigne**



# Les soins

En situation de handicap, la qualité de l'accès aux soins est essentielle. Les centres de santé et les hôpitaux publics sont là pour vous accueillir. Des dispositifs vous permettent de rester à votre domicile dans les meilleures conditions.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Complément santé Paris** est une aide attribuée, sous conditions, aux personnes handicapées adultes dont les ressources sont modestes. Elle leur permet de régler leurs frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé.

## LES CENTRES DE SANTÉ ET LES HÔPITAUX PUBLICS

Ouverts à tous, ils appliquent les tarifs de la Sécurité sociale, sans dépassement d'honoraires (secteur 1). Et vous n'avez pas à avancer la somme couverte par l'Assurance maladie (tiers payant). Les bénéficiaires de la Couverture médicale universelle (CMU) et de l'Aide médicale de l'État (AME) sont pris en charge totalement.

Dans les **centres de santé**, notamment ceux labellisés Paris santé, vous rencontrerez des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux. Ils proposent des consultations de médecine générale et spécialisée (ou dentaire), des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention.

La liste des centres, leurs spécialités, ainsi que leur accessibilité, est disponible sur [centre-sante.paris.fr](http://centre-sante.paris.fr).

Tous les **hôpitaux de Paris** accueillent également les personnes handicapées, enfants et adultes. La Pitié-Salpêtrière a développé une action spécifique en direction des publics sourds et malentendants : l'**Unité d'information et de soins des sourds** (UNISS). L'**espace handicap** du site de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) vous oriente, selon vos attentes et vos besoins. Il vous informe sur l'accueil et la prise en charge des patients en situation de handicap dans ses établissements.

### À DOMICILE

Il est possible de recevoir des soins infirmiers à votre domicile. Si une prise en charge médicale peut être organisée chez vous, ou si vous retrouvez votre domicile après une hospitalisation, les **Services de soins infirmiers à domicile** (SSIAD) peuvent assurer les soins courants et de nursing (hygiène, surveillance et observation, prévention et suivi relationnel). Paris a une capacité de 300 prises en charge réservées aux personnes en situation de handicap. Elles sont réparties au sein de 18 structures dans toute la ville. Pour en bénéficier, vous devrez contacter la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Île-de-France (CRAMIF – voir page 9) ou passer par votre médecin traitant. Ces services sont pris en charge par la Sécurité sociale.

### LES UNITÉS MOBILES INTERDÉPARTEMENTALES (UMI)

Elles développent en priorité des solutions alternatives à l'hospitalisation psychiatrique pour les personnes autistes ou ayant des Troubles envahissants du développement, et mènent des actions de prévention, d'évaluation, d'apaisement et de réinsertion. Ces unités interviennent au sein des institutions ou des familles de façon souple et réactive, avec l'accord de toutes les parties, à la demande des parents ou d'un professionnel (sanitaire, médico-social, social, etc.).

#### Les soins bucco-dentaires

L'association **Rhapsod'If** favorise l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes handicapées. Elle anime un réseau de professionnels dans toute l'Île-de-France.

Les **hôpitaux Sainte-Anne** et **Rothschild** disposent de structures spécialisées dans ce domaine pour les personnes handicapées mentales.



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 44 à 46**



# La prévention ou la grossesse

Vous envisagez une grossesse ou vous attendez un enfant ? Vous aurez besoin d'être entouré et de nombreuses initiatives vont dans ce sens. Il existe aussi des structures où vous informer sur la sexualité, la contraception et la prévention.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Toutes les femmes enceintes en situation de handicap peuvent s'adresser aux centres de PMI. Les sages-femmes leur proposeront une orientation et un accompagnement adaptés.**

## SEXUALITÉ ET PRÉVENTION

Quels que soient votre âge et votre couverture sociale, les équipes des centres de planification et d'éducation familiale vous accueillent et vous écoutent. Ils vous délivrent gratuitement des informations sur la sexualité, les méthodes de contraception et d'avortement, les infections sexuellement transmissibles (IST), le sida, etc. Le **Centre régional d'information et de prévention du sida d'Île-de-France** (CRIPS) vous informe aussi sur le sujet.

## LES ACCUEILS ADAPTÉS

Décider d'avoir ou non un enfant est une étape dans un projet de vie. Devenir parent n'est pas un choix toujours facile. Le parcours est souvent plus compliqué quand on est en situation de handicap. Des structures vous accompagnent avant, pendant et après la grossesse.

Le **service de gynécologie obstétrique de la Pitié-Salpêtrière** propose un suivi gynécologique et des prestations de planification et d'éducation familiale aux femmes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Un accompagnement en langue des signes française (LSF) est proposé aux personnes sourdes.

De son côté, le **Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées** (SAPPH) s'adresse aux personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur. Chaque prise en charge répond à vos besoins spécifiques. Le partenariat avec plusieurs maternités parisiennes vous donne la possibilité d'un suivi adapté, y compris avant la grossesse. S'y ajoute un soutien post-natal qui peut durer jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

L'**Institut mutualiste Montsouris** propose aux femmes enceintes en situation de handicap moteur ou sensoriel un accompagnement spécifique de leur grossesse et de leur accouchement. La consultation peut être assurée en langue des signes française (LSF), avec un suivi obstétrical mensuel et des cours de préparation à la naissance. Le département Mère-Enfant dispose de locaux et de matériel adaptés aux personnes en situation de handicap moteur.



### Les PMI spécialisées

Les parents sourds peuvent bénéficier des prestations de la PMI pour leurs enfants âgés de 0 à 6 ans (consultations médicales, entretiens avec un psychologue ou avec une sage-femme, accueil de puériculture, activités collectives) au **centre de PMI-Raspail** (accueil en LSF).

Les personnes déficientes visuelles peuvent s'adresser au **centre de PMI-Brune**.



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 46**

## Les soins

### Centre de santé au Maire-Volta

Tous publics assurés  
sociaux  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h  
Consultations médicales  
et soins dentaires  
Sur rendez-vous  
4, rue au Maire  
75003 Paris  
M° Arts-et-Métiers  
01 48 87 49 87

### Centre de santé de l'Épée-de-Bois

Tous publics  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h (vendredi 16h30)  
Consultations médicales,  
soins dentaires et infirmiers  
Sur rendez-vous  
3, rue de l'Épée-de-Bois  
75005 Paris  
M° Censier-Daubenton  
ou Place-Monge  
01 45 35 85 83

### Centre de santé Edison

Tous publics  
Accès rez-de-chaussée  
pour les soins dentaires  
Du lundi au vendredi  
8h45-12h15  
et 13h30-17h15  
Consultations médicales,  
soins dentaires et infirmiers  
Sur rendez-vous  
44, rue Charles-Moureu  
75013 Paris  
M° Olympiades  
ou Place-d'Italie  
01 44 97 86 01 (accueil)  
01 44 97 87 10 (prise  
de rendez-vous)

### Centre de santé dentaire George- Eastman

Parisiens de moins  
de 18 ans  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-18h  
Sur rendez-vous  
11, rue Georges-Eastman  
75013 Paris  
M° Place-d'Italie  
01 44 97 88 88

### Centre de santé Tisserand

Tous publics  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
8h45-12h30 et 13h15-17h  
Consultations de médecine  
générale tous les jours  
Consultations spécialisées  
ou dentaires sur rendez-vous  
92, rue de Gergovie  
75014 Paris  
M° Pernety ou Plaisance  
01 45 39 49 29

### Centre dentaire des Épinettes

Tous publics  
Centre situé  
en rez-de-chaussée  
Du lundi au vendredi  
8h45-12h30 et 13h30-17h  
Sur rendez-vous  
51, rue des Épinettes  
75017 Paris  
M° Porte-de-Saint-Ouen  
01 42 63 90 72

### Centre de santé ADMS-Myrha

Tous publics  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
8h-20h

Consultations médicales,  
soins infirmiers et dentaires  
Sur rendez-vous  
22, rue Myrha  
75018 Paris  
M° Barbès-Rochechouart,  
Château-Rouge  
ou La-Chapelle  
01 56 55 55 10

### Centre de santé Marcadet

Tous publics  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
8h30-19h  
Consultations médicales  
soins dentaires  
et infirmiers  
Sur rendez-vous  
22, rue Marcadet  
75018 Paris  
M° Marcadet-Poissonniers  
01 46 06 78 24

### Maison de santé Michelet

Tous publics  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi  
9h-19h, le samedi 9h-13h  
Consultations médicales  
et soins infirmiers  
Sur rendez-vous  
1, rue Colette Magny, tour M  
75019 Paris  
M° Crimée  
ou Corentin-Cariou  
01 40 37 90 24  
maisondesantemichelet.fr

### Centre de santé médical et dentaire Les Balkans

Tous publics  
Accès aux personnes  
à mobilité réduite  
Consultations de médecine  
générale sans rendez-vous

lundi et vendredi 14h-17h  
et mardi 9h-12h  
Consultations spécialisées  
sur rendez-vous  
1, allée Alquier-Debrousse  
75020 Paris  
M° Porte-de-Bagnolet  
01 43 67 62 39

### **Unité d'information et de soins**

#### **des sourds (UNISS)**

Groupe Hospitalier  
Pitié-Salpêtrière  
Bâtiment des Cliniques  
Médicales  
Rez-de-chaussée Haut  
47-83 boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris  
M° : Chevaleret,  
Gare d'Austerlitz  
ou Saint-Marcel  
01 42 16 14 70  
01 42 16 14 71 (fax)  
06 33 08 13 12 (SMS)  
accueil.sourds@psl.aphp.fr

#### **Espace handicap du site de l'AP-HP**

N'accueille pas le public  
Informations sur :  
handicap.aphp.fr

#### **Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Du lundi au vendredi

##### **SSIAD Atmosphère**

8h-17h  
22, rue du Sentier  
75002 Paris  
M° Bonne-Nouvelle  
ou Sentier  
01 55 34 13 10

##### **SSIAD 6°**

8h-12h30 et 13h30-17h  
35-37, rue Pierre-Nicole  
75005 Paris  
M° Port-Royal  
01 43 54 87 07

##### **SSIAD Europe**

8h-20h  
50, rue du Rocher  
75008 Paris  
M° Europe  
01 53 42 31 70

##### **SSIAD AG11**

8h-17h  
9, rue Gerbier  
75011 Paris  
M° Philippe-Auguste  
ou Voltaire  
01 43 48 02 20

##### **SSIAD UMC social**

8h-12h30 et 13h30-17h  
63, rue Saint-Sabin  
75011 Paris  
M° Bréguet-Sabin  
01 48 06 80 44

##### **SSIAD Isatis**

8h-16h  
33, rue de la Fontaine-  
à-Mulard  
75013 Paris  
M° Maison-Blanche  
01 45 80 26 00

##### **SSIAD 13°**

8h-17h  
35-37, rue Pierre-Nicole  
75005 Paris  
M° Port-Royal  
01 43 37 73 75

##### **SSIAD De jour et de nuit (fondation hospitalière Sainte-Marie)**

8h-18h  
12, rue Boyer-Barret  
75014 Paris  
M° Pernety  
01 45 42 29 29

##### **SSIAD Vivre à domicile**

8h-16h  
20, rue Lalande  
75014 Paris  
M° Denfert-Rochereau  
01 45 42 64 63

##### **SSIAD Présence à domicile**

**Léopold-Bellan**  
8h-13h et 14h-17h  
8, rue Fallempin  
75015 Paris  
M° Duplex  
01 44 19 60 20

##### **SSIAD Domus VI**

9h-18h  
46, rue Chardon-Lagache  
75016 Paris  
M° Chardon-Lagache  
01 46 47 27 37

##### **SSIAD Domidom Soins**

59, rue Eugène-Carrière  
75018 Paris  
M° Guy-Môquet  
01 58 60 35 20

##### **SSIAD Habitat et soins**

9h-17h30  
9-21, sente des Dorées  
75019 Paris  
M° Porte-de-Pantin  
01 48 03 87 30

##### **SSIAD ADMR 20**

8h30-12h30 et 14h-17h30  
11, rue des Lyanes  
75020 Paris  
M° Porte-de-Bagnolet  
01 40 32 47 30

##### **SSIAD 75**

8h-17h  
Interventions dans les 11°,  
12° et 20° arr.  
29, rue de Fontarabie  
75020 Paris  
M° Maraîchers  
01 40 09 50 23

 [surparis.fr](http://surparis.fr)  
**Mots-clefs**  
▶ **Complément  
santé Paris**

 **UMI-TED Centre  
(75-92)**

L'Élan retrouvé  
20, rue Fizeau  
75015 Paris  
M° Porte-de-Vanves  
01 56 08 54 60

### Soins bucco-dentaires

**Rhapsod'If** (Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Île-de-France)  
Enfants et adultes en situation de handicap présentant un risque de pathologie non pris en charge en structure de soins ordinaire  
Actions de prévention pour enfants et adolescents  
Du lundi au vendredi 9h-17h30  
6-8, rue Legraverend  
75012 Paris  
01 45 89 33 84  
www.rhapsodif.com

**Hôpital Sainte-Anne**  
Service de stomatologie  
Centre Raymond-Garcin  
Du lundi au vendredi 9h-16h  
Accès aux personnes à mobilité réduite (rdc)  
1, rue Cabanis  
75014 Paris  
01 45 65 81 97  
www.ch-sainte-anne.fr

**Hôpital Rothschild**  
Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires est parisien  
Fauteuils d'odontologie accessibles aux personnes handicapées  
Du lundi au vendredi 8h30-19h30, vendredi 16h  
Sur rendez-vous  
5, rue Santerre  
75012 Paris  
M° Bel-Air  
01 40 19 30 00

## La prévention ou la grossesse

**Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS)**  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi 9h-19h  
Sur rendez-vous  
14, rue Maublanc  
75015 Paris  
M° Vaugirard  
01 56 80 33 33  
www.lecrips-idf.net

**Cybercrips**  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
Du mardi au samedi 14h-19h  
Tour Maine-Montparnasse  
33, avenue du Maine  
75015 Paris  
01 56 80 33 34

**Service de gynécologie obstétrique de la Pitié-Salpêtrière**  
Du lundi au vendredi 8h30-16h sauf mercredi  
Accompagnement en langue des signes française (LSF)  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
83, boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris  
M° Saint-Marcel  
01 42 17 77 31  
06 85 51 75 63 (SMS)  
cecile.pierrot@psl.aphp.fr

### Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées (SAPPH)

Accès aux personnes à mobilité réduite  
Accompagnement en langue des signes française (LSF)  
Sur rendez-vous du lundi au vendredi 9h-17h  
26, boulevard Brune  
75014 Paris  
M° Porte-de-Vanves  
01 40 44 39 05  
www.fondationhospitaliere-saintemarie.com

### Institut mutualiste Montsouris

Accès aux personnes à mobilité réduite  
Consultation le vendredi 9h-17h, sur rendez-vous  
42, boulevard Jourdan  
75014 Paris  
M° Porte-d'Orléans  
01 56 61 62 63 (demandez le portable 72 41)  
06 98 02 42 73 (SMS)  
www.imm.fr

### PMI spécialisées

 85, boulevard Raspail (6° arr.)  
M° Rennes  
01 53 63 40 85  
06 33 27 09 42 (SMS)  
cpmi\_raspail@paris.fr  
 26, boulevard Brune (14° arr.)  
M° Porte-de-Vanves  
01 40 44 39 03

 **sur paris.fr**  
**Mots-clefs**

- ▶ Centres de planification
- ▶ Permanences de sages-femmes de PMI





---

**J'ai des  
loisirs**

---



# Votre temps libre

Paris est l'une des capitales européennes de la culture, des loisirs et du sport. Pour que vous puissiez pleinement en profiter, de nombreuses activités sont proposées, tant par les services de la Ville que par des associations.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Des associations proposent des actions culturelles accessibles dans des domaines comme le théâtre, la danse, la musique, les arts plastiques, etc. Retrouvez-les sur les sites internet de la Ville et de l'association Cemaforre.**

## LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

La Ville met en place des actions pour faciliter la participation des personnes handicapées aux événements festifs. Ainsi, lors de la Nuit blanche, l'association **Action Passeraile** propose des visites et des médiations adaptées. Deux dates marquent aussi l'agenda culturel. Durant l'été, l'association Jaccede.com (voir p. 36) organise la Nuit de l'accessibilité. Elle sensibilise les habitants à l'accueil des personnes handicapées dans les établissements ouverts la nuit (bars, restaurants, etc.), et recense les lieux accessibles. Chaque automne, de nombreux événements autour du handicap composent également le **Mois Extra-Ordinaire** avec, au programme : spectacles, expositions, concerts, projections, randonnées, journées portes ouvertes, débats, colloques, etc.

### LA MUSIQUE

Tout comme les grandes salles de concert parisiennes, la plupart des **conservatoires municipaux** sont accessibles au public handicapé moteur. De plus, le **Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique** (SIDVEM) offre un suivi pédagogique et les adaptations nécessaires à l'accueil de personnes malvoyantes ou non voyantes dans tous les lieux d'enseignement musicaux.

### LE THÉÂTRE

Certains théâtres ont mis en place des dispositifs adaptés aux personnes malvoyantes, non voyantes, sourdes ou malentendantes. C'est le cas, par exemple, du **Théâtre 13** qui a installé un système d'audiodescription en direct.

D'autres associations mènent des actions innovantes, comme l'École de théâtre **Acte 21**, l'**International Visual Theatre** (IVT, première compagnie professionnelle de comédiens sourds) ou les **Chapiteaux Turbulents!** (espace artistique et culturel pour les personnes autistes).

L'association **Accès Culture**, soutenue par la Ville, offre, entre autres, des aides techniques pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent assister de manière autonome à des représentations. Les spectateurs sourds et malentendants peuvent aussi, par exemple, lire avec un boîtier individuel le texte des répliques des comédiens tout au long du spectacle.

### LES MUSÉES

Si la Maison de Victor Hugo a obtenu plusieurs labels « Tourisme et handicap » pour son action en faveur de l'accessibilité, 11 autres **musées** de la Ville de Paris proposent une offre adaptée aux différents types de handicaps. Ainsi, une large palette d'activités est disponible avec des parcours tactiles pour les non-voyants et les malvoyants, des visites et des ateliers en LSF ou en lecture labiale pour les sourds et les malentendants, ou encore adaptés aux Parisiens handicapés mentaux. L'entrée est gratuite pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs.

#### Le cinéma

La mission Cinéma de la Ville œuvre au développement et à l'organisation d'une offre cinématographique accessible dans les différents quartiers, notamment par des aides aux travaux d'accessibilité, au sous-titrage et à l'audiodescription. Des associations telles **Ciné-ma différence** et **Retour d'image** travaillent dans le même sens.

## LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Les **bibliothèques de Paris** développent des actions en direction du public handicapé (documents adaptés, outils d'aide à la lecture, action culturelle, etc.). Les bibliothécaires de Buffon (5<sup>e</sup>), l'Heure joyeuse (5<sup>e</sup>), André Malraux (6<sup>e</sup>), Chaptal (9<sup>e</sup>), Saint-Éloi (12<sup>e</sup>) et Fessart (19<sup>e</sup>) accueillent notamment les sourds ou malentendants. Les **médiathèques** Marguerite-Yourcenar (15<sup>e</sup>) et Marguerite-Duras (20<sup>e</sup>) offrent, quant à elles, des espaces au service des usagers déficients visuels. Les trois quarts des bibliothèques de la Ville sont accessibles au public handicapé et l'ensemble de leur catalogue en ligne respecte les normes d'accessibilité. La **médiathèque Valentin-Haüy** est entièrement dédiée aux personnes ne pouvant pas lire l'imprimé ordinaire. Tous les lieux publics acceptent les chiens guides.

À l'initiative de l'association **BrailleNet**, et en partenariat avec Eurobraille, la première bibliothèque expérimentale numérique pour les lecteurs mal voyants et non voyants a ouvert en 2006. Cette bibliothèque, Hélène, permet d'emprunter des livres numériques sur Internet pour une lecture sur un appareil braille et en synthèse vocale.

Par ailleurs, 21 bibliothèques parisiennes proposent le service **Port'âge** de livres, revues... à domicile. Dans les 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, l'association **Delidemo** a mis en place un service similaire. La **Cellule d'assistance et de services culturels à domicile** (CascaD) vous livre également chez vous et vous propose des accompagnateurs pour vos sorties culturelles.

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Ville poursuit les travaux pour améliorer l'accessibilité de ses équipements sportifs. De nombreuses piscines, stades et gymnases sont ainsi dotés de dispositifs techniques permettant aux personnes à mobilité réduite d'être autonomes dans leur pratique. Une signalétique adaptée aux déficients visuels est également mise en place.

### **Les Rencontres EDF Handisport**

Gratuites, ouvertes à tous et organisées par la **Fédération française handisport (FFH)** et la **Fédération française du sport adapté (FFSA)** avec la Ville de Paris, sur 2 jours, elles proposent près de 30 disciplines, issues du handisport ou du sport adapté. Une bonne façon de connaître les disciplines sportives et de participer à des tournois amicaux, en présence d'athlètes de haut niveau.



## HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

De très nombreuses structures sportives sont présentes dans les domaines du handisport et du sport adapté, comme l'association **CAPSAAA**.

La **Fédération française handisport** (FFH) et la **Fédération française du sport adapté** (FFSA) vous fourniront les coordonnées des clubs affiliés. Vous trouverez également des adresses d'associations sur le site [paris.fr](http://paris.fr).

Les centres d'animation favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités tous publics, et 44 **centres d'animation** en accessibilité partielle ou totale offrent une large palette d'activités, d'animations et de spectacles à tarif préférentiel.



JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 54-55**



# Vos loisirs et vacances

Les loisirs et les vacances sont importants pour chacun d'entre nous, pour notre bien-être, notre équilibre... et notre plaisir !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les projets de vacances pour les personnes en situation de handicap sont souvent plus difficiles à mettre en œuvre pour des raisons d'accessibilité et de coûts. La Ville soutient donc des associations proposant des séjours adaptés à vos besoins.**

## TOUTE L'ANNÉE

Tout au long de l'année, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP, voir p. 7) propose des loisirs pour les adultes en situation de handicap : croisières sur la Seine, visites guidées, dîners-réveillons de fin d'année, etc. Une priorité est accordée aux personnes bénéficiant de revenus modestes.

Par ailleurs, en plus des nombreuses animations des Clubs seniors du CASVP, l'Université permanente de Paris organise des conférences gratuites, des stages et des ateliers (la participation financière est calculée en fonction de vos revenus). Renseignez-vous auprès du service Personnes retraitées et handicapées de la section du CASVP de votre arrondissement.

### BOUGER

Le site internet de l'**Office du tourisme et des congrès** édite un guide téléchargeable, Paris, ville accessible (qui existe en version papier), avec de nombreux renseignements pratiques.

Dans le même esprit, le **Comité régional du tourisme (CRT) d'Île-de-France** publie un guide pratique, *Paris Île-de-France accessible*, qui recense des centaines de lieux dans la région, des hébergements aux restaurants en passant par les parcs de loisirs ou les monuments. Vous y trouverez également des informations sur les transports pour vous rendre aux endroits conseillés.

### PARTIR

Plusieurs **organismes et associations** proposent des séjours adaptés ou en intégration. Par ailleurs, des aides et des prestations peuvent être accordées par la CAF, la MDPH, l'**Agence nationale pour les chèques-vacances** (ANCV) et les services sociaux. Certains comités d'entreprise ou caisses de retraite apportent également un soutien ponctuel.

De son côté, le CASVP met en place, d'avril à octobre, des excursions et vacances accessibles, en France métropolitaine et en Europe, avec la possibilité d'être accompagné par la personne de votre choix. Une participation financière est demandée (une priorité est donnée aux personnes dont les revenus sont les plus modestes).

Pour vous aider dans votre choix, l'**Union nationale des associations de tourisme** (UNAT) Île-de-France, avec le soutien de la Ville, réalise un guide des vacances et loisirs adaptés.



#### **Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)**

Les GEM sont des espaces d'accueil, d'échanges et de rencontres pour des adultes en situation de handicap psychique. Les personnes prennent une part active à la définition et à l'organisation du projet du groupe. Les GEM proposent des activités qui vont de simples échanges à des ateliers thématiques (peinture, informatique, photo, cuisine, théâtre, relaxation, etc.), en passant par des réunions festives, des sorties culturelles, des loisirs, des voyages, etc.



JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 55-56

## Votre temps libre

### Association Cemaforre

Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture  
Sur rendez-vous  
115, rue de Ménilmontant  
75020 Paris  
M° Gambetta  
01 47 97 87 26  
www.cemaforre.asso.fr



### Action Passeraile

Adultes parisiens en situation de handicap moteur ou visuel  
Accompagnement individualisé et gratuit à la demande pour des activités de loisirs (promenades, cinéma, concerts, etc.), des rendez-vous médicaux ou administratifs.  
Accueil du mardi au vendredi 10h30-18h30  
Accompagnement du lundi au dimanche 10h-0h  
75, rue Claude-Decaen  
75012 Paris  
M° Daumesnil  
01 43 41 70 67  
www.action-passeraile.fr

### Mois Extra-Ordinaire

Au mois de novembre  
Agenda distribué dans tous les points d'accueil de la Ville de Paris et disponible sur Paris.fr.



### Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique (SIDVEM)

info@sidvem.org  
www.sidvem.org



### Théâtre 13

En collaboration avec l'association Prête-moi-tes yeux au théâtre  
Dispositif d'audio-description en direct pour les non-voyants  
Réservation obligatoire

#### Théâtre 13 Jardin

103 A, boulevard Auguste-Blanchi  
75013 Paris  
M° Glacière  
01 45 88 16 30

#### Théâtre 13 Seine

30, rue du Chevaleret  
75013 Paris  
(adresse postale)  
M° Bibliothèque-François-Mitterrand  
01 45 88 16 30  
www.theatre13.com/non\_voyants.php

### Centre de ressources théâtre handicap

Personnes valides ou en situation de handicap  
Pour tous vos besoins de théâtre  
163, rue de Charenton  
75012 Paris  
M° Montgallet ou Reuilly-Diderot  
01 42 74 17 87  
www.crth.org



### International Visual Theatre (IVT)

Du lundi au vendredi 9h30-17h  
7, cité Chaptal  
75009 Paris  
M° Pigalle  
01 53 16 18 18  
www.ivt.fr



### Chapiteaux turbulents!

(ESAT/SAS « Les Chapiteaux turbulents »)  
Du lundi au vendredi  
9h-16h sauf exception  
lié à l'événementiel

12-14, boulevard de Reims  
75017 Paris  
M° Porte-de-Champerret  
01 42 27 47 31  
www.turbulences.eu

### Accès culture

www.accesculture.org

### Le cinéma



#### Ciné-ma différence

Personnes valides ou ayant un handicap avec des troubles du comportement associés  
Séances de cinéma accessibles dans les 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arr.  
7, rue Desprez  
75014 Paris  
01 71 20 22 64  
www.cinemadifference.com



#### Retour d'image - Cinéma

des différences  
Personnes sourdes et malentendantes, mal et non voyantes  
Projections adaptées aux spectateurs déficients sensoriels  
17, rue Lacharrière  
75011 Paris  
M° Rue-Saint-Maur  
01 43 14 65 47  
www.retourdimage.org

### Direction des affaires culturelles

Bureau des musées,  
Service des publics  
27, rue des Petites Écuries  
75010 Paris  
01 80 05 40 00  
Informations sur paris.fr

Bureau des bibliothèques et de la lecture  
16, rue des Blancs Manteaux  
75004 Paris  
01 42 76 67 75





**Médiathèque  
Valentin-Haüy**

Du lundi au vendredi  
10h-16h45  
(lundi à partir de 13h)  
5, rue Duroc - 75007 Paris  
M° Duroc  
01 44 49 27 27  
(demander la médiathèque)  
01 44 49 27 49 (serveur vocal)  
mediatheque@avh.asso.fr



**Association  
BrailleNet**

Bibliothèque Hélène  
01 44 27 34 35  
www.bibliotheque-helene.org

**Association Délidémo**

70, rue du Rendez-Vous  
75012 Paris  
M° Nation ou Picpus  
01 53 17 61 19  
delidemo.over-blog.fr

**Cellule d'assistance  
et de services culturels  
à domicile (CASCAD)**

Voir Cemaforre p. 54

**CAPSAAA**

Cap Sport, Art, Aventure,  
Amitié  
Basket en fauteuil  
190, rue Lecourbe  
75015 Paris  
M° Félix-Faure ou Vaugirard  
01 40 43 14 90  
www.capsaaa.net

**Fédération française  
handisport**

www.handisport.org



**Fédération française  
du sport adapté**

www.ffsa.asso.fr



**Les rencontres EDF  
Handisport**

Plus d'informations  
sur www.edf.com  
Mot-clef handisport



sur **paris.fr**  
**Mots-clefs**

- ▶ Conservatoires
- ▶ Musées
- ▶ Bibliothèques  
et médiathèques
- ▶ Équipements  
sportifs  
municipaux
- ▶ Centres  
d'animation

**Vos loisirs  
et vacances**

**Office du tourisme  
et des congrès**

www.parisinfo.com,  
rubrique Paris accessible

**CRT (Comité régional  
du tourisme) d'Île-de-  
France**

www.nouveau-paris-ile-  
de-france.fr, rubrique  
accessibilité et handicap

**Organismes et  
associations proposant  
des séjours adaptés  
ou en intégration**



**À chacun  
ses vacances**

Enfants à partir de 8 ans,  
adolescents et adultes en  
situation de handicap mental  
(troubles du comportement,  
autisme, déficience  
mentale, trisomie)  
Accueil en petit groupe  
de 5 à 7 personnes  
Activités sportives,  
culturelles et artistiques  
Du lundi au jeudi  
17h-18h30,  
week-end 10h-17h  
Sur rendez-vous

Organisation de week-ends  
Séjours durant les vacances  
scolaires  
53, rue de Belleville  
75019 Paris  
M° Belleville  
01 43 70 45 31  
www.achacunsvacances.fr



**Association nationale  
des parents d'enfants  
déficients auditifs  
(ANPEDA)**

Séjours sportifs accessibles  
aux jeunes sourds  
et malentendants  
de 6 à 17 ans (LSF-LPC)  
37-39, rue Saint-Sébastien  
75011 Paris  
M° Richard-Lenoir,  
Saint-Ambroise ou  
Saint-Sébastien-Froissart  
01 43 14 00 38  
contact@anpeda.fr  
www.anpeda.fr

**Association des paralysés  
de France (APF)**

Enfants (dès 6 ans)  
et adultes handicapés  
moteurs et polyhandicapés  
Séjours adaptés en France  
et à l'étranger  
Services Vacances APF  
Évasion  
17, boulevard Auguste-  
Blanqui  
75013 Paris  
01 40 78 69 07  
www.apf-evasion.org



**Association Valentin-  
Haüy**

Séjours pour adultes  
et activités  
Comité de Paris Île-de-France  
Adresse et téléphone  
ci-dessus  
www.avh.asso.fr



**Class Open**

Personnes  
autistes, trisomiques et  
handicapées motrices  
légères

7 j/7


Résidence Le Village-B3  
Rue du Docteur-Ténine  
91320 Wissous  
01 60 11 64 38  
06 72 28 44 09  
classopen.org

### Comme les Autres

Personnes récemment  
accidentées en situation  
de handicap  
Lundi au vendredi 9h-18h  
07 62 47 53 54  
www.commelesautres-asso.org

### Éclaireuses Éclaireurs de France

 • Service vacances  
Orléans  
Enfants et adultes en  
situation de handicap  
mental à partir de 8 ans  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 et 13h30-  
17h30 (vendredi 12h)  
62, rue du Petit-Pont  
45000 Orléans  
02 38 61 90 50  
sv-orleans@eedf.asso.fr

 • Service vacances  
Normandie/Caen  
Enfants et adultes en  
situation de handicap  
mental à partir de 6 ans  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-16h30  
(vendredi 16h)  
9, rue de l'Avenir-Lazzaro  
14460 Colombelles  
02 31 78 15 15  
contact.normandie@eedf.  
asso.fr

 • Loisirs éducatifs  
des jeunes sourds  
Enfants sourds  
ou malentendants  
à partir de 7 ans  
Du lundi au vendredi  
9h30-12h30 et 14h-17h30  
2, avenue de l'Armistice  
60200 Compiègne  
03 44 20 73 82  
sv-lejs@eedf.asso.fr



### Le Souffle9

Jeunes en difficulté  
de 10 à 20 ans (autisme,  
handicap mental, troubles  
du comportement)  
Sorties culturelles à Paris,  
week-ends et séjours  
à la campagne  
4, rue de Valence  
75005 Paris  
M° Les-Gobelins  
01 43 36 72 95  
06 26 29 90 90  
www.lesouffle9.info

### Mozaïk Voyages

Personnes valides ou  
en situation de handicap  
Agence de voyage associative  
Du lundi au vendredi  
9h-13h et 14h-18h,  
samedi 9h-12h30  
8, résidence de la Bergerie  
91300 Massy  
01 60 11 35 17  
www.mozaik-voyages.fr



### Point Vert

Adultes en situation  
de handicap mental ou  
de fragilité psychologique  
Du lundi au vendredi  
9h30-18h  
38-40, avenue Jean-Jaurès  
91120 Palaiseau  
01 60 10 07 69  
www.pointvert.org



### Top Gan Club

Intégration des  
enfants autistes parmi  
les enfants valides dans  
les centres de vacances  
Du lundi au vendredi 9h30-16h  
18-26, rue Goubet  
75019 Paris  
M° Porte-de-Pantin ou Ourcq

01 42 41 17 17

### Tourist-services

Agence de voyage associative  
spécialisée sur Paris  
Personnes handicapées  
et/ou âgées  
Du lundi au samedi 10h-18h  
31, rue du Pont-Neuf  
75001 Paris  
M° Châtelet ou Les-Halles  
09 53 17 71 91  
ou 01 40 26 92 27  
contact@touristservices.fr  
www.tourist-services.net



### Union française des centres de vacances (UFCV)

Vacances et loisirs adaptés  
aux enfants  
et adultes en situation  
de handicap mental  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h  
(vendredi 16h)  
21, rue de la Morinerie  
37700 Saint-Pierre-des-Corps  
02 47 32 42 60  
www.ufcv.fr

### Agence nationale pour les chèques-vacances

36, boulevard Henri-Bergson  
95201 Sarcelles Cedex  
0825 844 344  
www.ancv.com

### Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Île-de-France

01 42 73 38 14  
Guide téléchargeable  
www.unat-idf.asso.fr



### Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

www.psycom75.org >  
Groupes d'entraide mutuelle

A woman with long dark hair, wearing a black sleeveless top, is sitting at a desk in an office. She is looking slightly to her right with a thoughtful or concerned expression. Her hands are resting on a keyboard. The background shows a window with a view of trees and a building, and some office equipment like a printer or tower PC.

**Je veux  
travailler**



# Vos études

Pour garantir l'égalité des chances de tous dans la poursuite des études, de nombreuses initiatives s'attaquent aux difficultés rencontrées par les étudiants handicapés. Scolarité, examens, vie associative, transports, aucun domaine n'est laissé de côté.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La Maison des initiatives étudiantes (MIE)** regroupe de nombreux services destinés à soutenir et à favoriser les initiatives étudiantes. Depuis mars 2011, elle dispose d'une antenne accessible aux personnes à mobilité réduite, le LABO 13.

Chaque université ou grande école désigne un responsable de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants handicapés. Il exerce généralement au sein d'une Mission handicap, rattachée à la Direction de la vie étudiante ou au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Par ailleurs, plusieurs **associations étudiantes** se mobilisent pour faciliter et encourager les initiatives en faveur de l'égalité des chances des jeunes en situation de handicap.

## L'ACCOMPAGNEMENT

En collaboration avec les équipes enseignantes, la Mission handicap propose à chaque étudiant handicapé, en fonction de sa situation, de la formation choisie et de ses souhaits, une analyse de ses besoins spécifiques. Cela permet d'élaborer un **Plan d'accompagnement des études** (PAE), en lien avec les différents services de

l'université (administration, scolarité, service médical) ou les organismes extérieurs (CROUS, MDPH, etc.). Le PAE définit des mesures de compensation pédagogiques pour pallier les conséquences de votre handicap. Il peut s'agir d'une aide humaine (interprètes en LSF, prise de notes, cours de soutien, tutorat, accompagnement en bibliothèque) ou technique (accès à des équipements informatiques adaptés). Un aménagement des études, une aide à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle ou l'adaptation des conditions d'examen sont également possibles.

### L'AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

Vous devrez en faire la demande auprès du **rectorat** de l'académie ou de l'établissement organisant les épreuves, si celui-ci ne dépend pas de l'Éducation nationale. Dans ce dernier cas, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) gèrera votre demande.

Les aménagements proposés sont multiples : augmentation du temps de repos entre deux épreuves, présence d'un lecteur-scripteur durant l'examen, etc. Ils sont adaptés à votre situation exacte et doivent être discutés avec le chef d'établissement concerné.

### LE LOGEMENT ADAPTÉ

Le **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires** (CROUS) de Paris développe un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Il a créé une mission handicap et mis en place une procédure spécifique d'accès au logement. Par ailleurs, de nombreux **foyers de jeunes travailleurs** (FJT) sont accessibles aux jeunes handicapés moteurs.

Un foyer d'hébergement innovant de 16 places pour étudiants en situation de handicap sévère verra le jour début 2015. Il sera situé à proximité des universités, grandes écoles et classes préparatoires du centre de Paris.

#### Les transports

Les frais de transport des étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les transports en commun, sont pris en charge par le **Syndicat des transports d'Île-de-France** (STIF, voir p. 19). Ces étudiants doivent être domiciliés en Île-de-France, quelle que soit l'implantation géographique de l'établissement fréquenté.

Le transport scolaire est gratuit pour les étudiants handicapés, et concerne les trajets entre le domicile et l'établissement d'enseignement supérieur ou le lieu de stage.

JE VEUX  
**EN SAVOIR PLUS**

**voir adresses p. 64**



# Le travail et la formation continue

De nombreux dispositifs offrent des parcours adaptés aux personnes handicapées en recherche d'emploi ou désirant s'inscrire dans une démarche d'intégration par le travail.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Selon la loi, la Ville est soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de ses effectifs. Signe de sa mobilisation, ce chiffre a été dépassé et atteignait 6,7 % en janvier 2012.**

## LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Si votre handicap vous empêche de trouver ou de conserver un travail, demandez le statut de travailleur handicapé (RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Cette démarche doit être faite par vous-même, un parent, votre représentant légal ou le responsable de la structure qui vous accompagne auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, voir p.6). La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vous orientera, en fonction de votre autonomie, vers une recherche d'emploi en milieu ordinaire ou protégé. Vous pourrez aussi suivre des stages de préformation

pour accéder à un travail ou de rééducation professionnelle (voir p. 63). Chaque entreprise de plus de 20 salariés est obligée d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Avoir un statut reconnu est donc très important.

### L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

Si vos capacités et vos compétences vous le permettent, la CDAPH vous orientera vers une recherche d'activité professionnelle en entreprise, sous réserve qu'elle ne nuise pas à votre santé.

Adressez-vous alors à l'agence spécialisée de **Pôle emploi (Handipass)**, qui accueille les travailleurs handicapés. Une autre structure, **Cap Emploi**, peut aussi vous aider dans la recherche d'un poste. Enfin, l'**Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)** publie des offres d'emplois, donne des conseils pratiques et peut financer certains projets (formations, compensations du handicap, etc.).

### ET LA FONCTION PUBLIQUE ?

Dans la fonction publique, le statut de travailleur handicapé (RQTH) permet d'accéder aux contrats aidés par l'État (CUI-CAE, Pacte, contrat d'apprentissage). Votre référent emploi au sein de la MDPH vous expliquera les différentes possibilités. Vous serez employé et payé par une structure publique. À la fin de votre contrat, vous aurez la possibilité d'être titularisé. Deuxième possibilité : vous pouvez passer un concours, en bénéficiant d'un aménagement des épreuves (durée, repos, matériel, accès, etc.). À votre demande, une commission d'équivalence peut vous dispenser des diplômes exigés pour occuper le poste. Dans tous les cas, un médecin agréé certifiera votre aptitude à ce travail.

Sur [carrefour-emploi-public.fr](http://carrefour-emploi-public.fr), vous trouverez la liste des sites qui publient des offres d'emplois publics. Pour postuler à la Mairie de Paris, vous devrez envoyer votre candidature et une copie de votre RQTH à la **Mission handicap et reconversion (MHR)**.

#### Préparez-vous

L'AGEFIPH, mais également les associations L'ADAPT et FÉDÉEH (voir p. 64), organisent des rencontres entre entreprises et travailleurs handicapés, soit sous forme d'entraînement, soit lors de salons en conditions réelles. Vous trouverez aussi de nombreuses informations sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des personnes handicapées sur le site [handipole.org](http://handipole.org) et auprès de la FAGERH. Par ailleurs, certaines associations, comme l'ARERAM, vous accompagne dans votre parcours d'insertion.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Chaque année, au mois d'octobre, le forum « Paris pour l'emploi » est organisé.**

**Ce forum propose un espace réservé aux travailleurs handicapés et aux autres salariés.**

## L'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

Si la CDAPH constate que vos capacités de travail ne vous permettent pas d'intégrer une entreprise ordinaire, elle vous orientera vers une recherche d'emploi en milieu protégé. Il existe 3 types de structures.

Les **Sections d'adaptation spécialisées (SAS)** sont une passerelle vers d'autres dispositifs de travail en milieu protégé. Elles accueillent les jeunes atteints de déficiences mentales sortant des Instituts médico-professionnels (IMPro) et les personnes déjà en ESAT (voir ci-dessous) ayant besoin d'un temps de recul ou d'une réorientation de leur projet de vie. Elles vous accompagnent pendant 2 ans (renouvelables une fois).

Les **Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)** sont des organismes médico-sociaux qui vous permettent d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médical et social. Les activités sont organisées dans des ateliers encadrés par des moniteurs.

Les **Entreprises adaptées (EA)** sont des entreprises ordinaires où l'environnement est adapté. Vous y serez embauché dans le cadre d'un recrutement classique. Aucune prise en charge médico-sociale n'y est assurée.

Si votre handicap est psychique et que vous êtes orienté pour la première fois vers le travail en milieu protégé, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par le **Service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (SAIPPH)**.

## LA FORMATION CONTINUE

Les salariés et les chômeurs en situation de handicap ont droit à la formation continue (**Droit individuel à la formation** et **Congé individuel de formation**), comme l'ensemble des travailleurs. Ils peuvent s'inscrire aux formations de l'**Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)**, ouvertes à tous ou réservées aux personnes handicapées.

Par ailleurs, les conseillers de Cap Emploi (voir p. 61) peuvent vous aider à définir un projet de formation adapté. Avec vous, ils cherchent des financements, comme ceux



de l'AGEFIPH (voir p. 61), vous orientent et vous aident dans vos démarches. Quand vous trouvez un emploi, ils vous accompagnent pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

### LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie, les **Centres de réadaptation professionnelle** (CRP) vous aident à apprendre un nouveau métier. Vous pouvez y accéder par l'intermédiaire de la MDPH ou de l'Assurance maladie. Vous serez accompagné et orienté pour retrouver un travail, avec des informations et des formations adaptées à votre handicap.

### À LA RETRAITE

Les travailleurs handicapés peuvent, sous certaines conditions, prendre une retraite anticipée ou bénéficier d'une majoration de leur pension. Renseignez-vous auprès de la CAF (voir p. 7).

L'**Allocation personnalisée d'autonomie** (APA) a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à des situations de perte d'autonomie. Si vous êtes hébergé en établissement, elle sert à financer les dépenses supplémentaires liées à votre état, en vous permettant notamment d'acquitter une partie du tarif dépendance de l'établissement. Si vous habitez chez vous, elle peut financer des dépenses qui permettent votre maintien à domicile et qui figurent dans le plan d'aide élaboré pour vous par l'équipe médico-sociale. Renseignez-vous auprès de votre section du CASVP (voir p. 7).



#### Les Cours municipaux d'adultes

Des cours d'apprentissage et de perfectionnement du français (sur objectifs fondamentaux) sont proposés à des personnes sourdes ou malentendantes (180 h) au Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS). Des cours de français et de calcul sont organisés pour les personnes handicapées mentales (180 h) à l'école élémentaire Louvois.

Des cours d'anglais sont dispensés pour les personnes malvoyantes au lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris.



JE VEUX  
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 64 à 66

## Vos études

### Maison des initiatives étudiantes (MIE)

Du lundi au vendredi  
10h-22h (lundi à partir de 14h)  
Samedi 10h-19h  
50, rue des Tournelles  
75003 Paris  
M° Chemin-Vert  
01 49 96 65 30

### LABO 13

Du mardi au samedi  
11h-19h  
15, rue Jean-Antoine-de-Baïf  
75013 Paris  
M° Bibliothèque-François-  
Mitterrand  
01 44 23 20 90  
www.mie.paris.fr

### Associations étudiantes

#### Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH)

Étudiants et personnes en situation de handicap  
Du lundi au vendredi  
10h-19h  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
Tour Essor - 1<sup>er</sup> étage  
14, rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex  
M° Hoche  
01 77 37 38 93  
www.fedeeh.org

#### Association Starting-Block

Étudiants et jeunes adultes, valides et en situation de handicap  
Sur rendez-vous  
23, rue des Balkans  
75020 Paris  
M° Porte-de-Bagnolet  
01 53 26 79 25  
www.starting-block.org



#### Baisser les Barrières

Étudiants et jeunes adultes, mal ou non voyants  
Du lundi au vendredi  
9h30-12h30  
et 13h30-17h30  
60, rue Fondary  
75015 Paris  
M° Émile-Zola  
01 45 77 22 31  
www.baisserlesbarrieres.org

#### Rectorat de Paris Examens CFG-Bac Technique-Bac Général- BTS-DCG-Concours

Accueil téléphonique  
Lundi, mardi, jeudi  
et vendredi 9h30-13h  
et 14h-15h  
01 44 62 40 51  
francoise.jardin@ac-paris.fr

#### Examens-DNB-CAP-BEP- Bac Professionnel-BP-BT

Accueil téléphonique  
Lundi, mercredi et vendredi  
9h30-13h et 14h-15h  
01 44 62 40 69  
araba.fall@ac-paris.fr

#### Crous

##### Procédure d'accès au logement

Vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE).  
Prenez rendez-vous avec l'assistant social référent pour évaluer votre demande et vos besoins.  
La commission handicap se réunissant début juin, la date limite de dépôt des demandes est fixée au 15 mai.

Mission handicap  
01 40 51 35 57  
(mardi, mercredi  
et vendredi)  
mission.handicap@  
crous-paris.fr (laissez  
vos coordonnées)  
Secrétariat du service social  
01 40 51 37 73

### sur paris.fr Mots-clefs

- ▶ Foyers de jeunes travailleurs
- ▶ Études et handicap

## Le travail et la formation continue

### Statut de travailleur handicapé

vosdroits.service-public.fr/  
F1650.xhtml

### Pôle Emploi

#### Handipass

Parisiens avec le statut de personne handicapée, aptes à travailler en milieu professionnel ordinaire  
Du lundi au jeudi 9h-17h  
et vendredi 9h-12h  
3-7, rue des Nanettes  
75011 Paris  
3949  
M° Père-Lachaise  
ou Saint-Maur

### Cap Emploi de Paris

Parisiens avec le statut de personne handicapée, aptes à travailler en milieu professionnel ordinaire  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30 (vendredi 16h30)  
Immeuble le Chaumont  
43 bis, rue d'Hautpoul  
75019 Paris  
0 805 660 661  
01 44 52 40 61 (fax)  
contact@capemploi75.org

### Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) Île-de-France

Toute personne en situation de handicap  
Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h  
192, avenue Aristide-Briand  
92226 Bagneux Cedex  
0 811 37 38 39  
www.agefiph.fr

### Mission handicap et reconversion (MHR)

Adresser CV, lettre de motivation et copie de la RQTH  
2, rue de Lobau  
75004 Paris

### L'ADAPT

Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées  
Personnes handicapées à la recherche d'un emploi  
Renseignements sur les établissements parisiens 01 40 05 27 10  
www.ladapt.net

### Handipole

www.handipole.org

### FAGERH

Reconversion professionnelle d'adultes en situation de handicap  
Pas d'accueil du public  
Nombreuses informations sur le site  
www.fagerh.fr

### Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes en difficulté médico-sociale (ARERAM)

Jeunes de 16 à 25 ans envoyés par la Mission locale de Paris ou adultes envoyés par Pôle emploi, tous reconnus personnes handicapées par la CDAPH  
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
5, place du Colonel-Fabien  
75010 Paris  
M° Colonel-Fabien  
01 53 19 66 31

### Sections d'adaptation spécialisées (SAS)



### SAS Turbulences

Personnes autistes  
Du lundi au vendredi 9h-16h  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
12, boulevard de Reims  
75017 Paris  
M° Porte-de-Champerret ou Anatole-France  
01 42 27 47 31



### SAS Bernard Wybo

Accompagnement des personnes adultes en situation de handicap mental dont le projet d'insertion professionnelle n'est pas en adéquation avec leurs capacités actuelles, par manque de maturité et/ou d'autonomie.  
Du lundi au jeudi 9h-16h30, vendredi 9h-13h30  
Secrétariat accessible aux personnes à mobilité réduite  
1, villa Cœur-de-Vey  
75014 Paris  
M° Alésia  
ou Mouton-Duvernert  
01 45 45 08 03

### Pour avoir des informations complémentaires et connaître la liste des ESAT et EA :

#### Association des directeurs de CAT de Paris (ADCP)

01 40 52 81 10  
www.cat-paris.com

#### Groupement national des établissements et services d'aide par le travail (GESAT)

01 75 44 90 00  
www.reseau-gesat.com

#### Union nationale des entreprises adaptées (UNEA)

01 43 22 04 22  
www.unea.fr

### Service d'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (SAIPPH)

Toute personne en situation de handicap  
Du lundi au vendredi  
9h-17h  
Sur rendez-vous  
Accès aux personnes à mobilité réduite  
42-52, rue de l'Aqueduc  
75010 Paris  
M° Louis-Blanc  
ou Stalingrad  
01 40 05 07 00

### Droit individuel à la formation (DIF) et Congé individuel de formation (CIF)

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)  
mots-clefs : congé individuel, droit individuel et formation professionnelle

### Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)  
Rubrique Particuliers > vous êtes travailleur handicapé

### Centre de réadaptation professionnelle (CRP)

**CRP Jean-Pierre Timbaud**  
Toute personne en situation de handicap, victime d'accident ou de maladie  
Du lundi au vendredi  
8h30-17h15  
60, rue de la République  
93108 Montreuil Cedex  
01 48 18 22 22  
[www.jptimbaud.org](http://www.jptimbaud.org)

### Association Ambroise Croizat

Gestion de trois centres de rééducation professionnelle et sociale  
[www.asso-croizat.org](http://www.asso-croizat.org)

### Les Cours municipaux d'adulte (CMA)

#### **CAPSAS (Institut national pour jeunes sourds et malentendants)**

Cours de français  
254, rue Saint-Jacques  
75005 Paris  
M° Luxembourg

#### **École élémentaire**

Personnes en situation de handicap mental  
Cours de français et de calcul  
6, rue de Louvois  
75002 Paris  
M° Opéra  
ou Quatre-Septembre

#### **Lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris**

132, rue d'Alésia  
75014 Paris  
M° Alésia ou Plaisance  
[www.lyceedadultes.fr](http://www.lyceedadultes.fr)

[sur.paris.fr](http://sur.paris.fr)  
**Mots-clefs**

- ▶ **Cours municipaux d'adultes**
- ▶ **Emploi formation handicap**
- ▶ **APA**



---

**J'aide  
une personne  
handicapée**

---



# Vers qui se tourner ?

En étroite collaboration avec les associations, la Ville propose un accompagnement à ceux qui aident des personnes en situation de handicap. Objectifs : faciliter la prise en charge par l'entourage et fournir aux aidants une meilleure qualité de vie et des moments de répit.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Des associations caritatives proposent des séjours adaptés :** autant de moments de détente pour les personnes handicapées et de répit pour les aidants (voir Vos loisirs et vacances, p. 52).

## LE 3977

**L'équipe du 3977** (voir p. 11) est à l'écoute des aidants (besoin de parler, sentiment d'isolement, fatigue, etc.). Elle vous propose un échange sans jugement et un autre regard sur la situation. Les écoutants connaissent la complexité d'une relation d'aide. Ils peuvent vous apporter des pistes d'action pour remédier à vos difficultés.

L'association Handicap âge bienveillance écoute orientation (Habéo) gère la réception des appels du 3977. Responsable du système d'information national, elle assure également une prise en charge des dossiers, en collaboration avec les partenaires. **Le Guide de l'aidant** est à votre disposition sur son site internet ([www.habeo.org](http://www.habeo.org)).

## UN SOUTIEN CONCRET

Pour échanger, le **café de l'École des parents et des éducateurs** vous ouvre ses portes tous les samedis.

L'association **Relais Île-de-France** offre une prise en charge aux adolescents et adultes ayant des troubles du comportement pendant la semaine, les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. Ses objectifs : permettre à ces personnes d'accéder aux loisirs, soulager leur entourage et créer des temps de rupture dans la continuité thérapeutique à Paris et en Île-de-France.

De son côté, **Service plus à la personne** peut intervenir auprès des publics en situation de handicap afin de soulager les familles sans solution. Elle offre des activités d'aide à domicile (pour les actes essentiels et ordinaires de la vie) et des accompagnements lors des déplacements.

**Handi-Répit 94** est une solution expérimentale et innovante. Elle gère une Maison d'accueil temporaire, ouverte aux Parisiens. Un espace dédié permet aux aidants et aux professionnels de se rencontrer et d'échanger. Formations, groupes de parole, activités de détente sont également organisés.

L'association **Apte** met à disposition, à domicile, un service d'aide à la personne autiste, Apte Pôle Répît, pour soulager les parents. Ses intervenants et auxiliaires de vie ont été formés pour agir sur les difficultés liées à la communication, à la socialisation, à l'acquisition de plus d'autonomie.

Les **Unités mobiles interdépartementales** (UMI, voir p. 41) développent aussi des actions d'apaisement, en accord avec les familles et les professionnels.

## JE VEUX EN SAVOIR PLUS

### **Le café de l'École des parents et des éducateurs**

Aidants familiaux  
Samedi 10h-13h  
et 14h-19h  
1<sup>er</sup> samedi du mois  
10h30-12h  
162, boulevard Voltaire  
75011 Paris  
M° Charonne ou Voltaire  
01 44 93 44 84  
[www.epe-idf-accueil.com](http://www.epe-idf-accueil.com)

### **Association Relais Île-de-France**

Personnes autistes  
à partir de 14 ans  
Animations adaptées  
Du lundi au vendredi  
9h-17h

101-103, rue Championnet  
75018 Paris  
M° Porte-de-Clignancourt  
01 42 23 52 21  
[www.lerelaisidf.com](http://www.lerelaisidf.com)

### **Service plus à la personne**

Enfants à partir de 8 ans  
et adultes en situation de  
handicap mental  
Trajet accompagné à partir  
du domicile en voiture  
ou en transport en commun  
Sur rendez-vous  
15, rue Hermel  
75018 Paris  
M° Jules-Joffrin  
06 20 99 66 75  
[www.handicum.com](http://www.handicum.com)

### **La vie à domicile Handi-Répît**

Maison d'accueil pour  
personnes handicapées  
de 6 à 60 ans (6 places  
enfants et 6 adultes).  
Du lundi au vendredi  
9h-18h  
9-11, rue Georges-Enesco  
94000 Créteil  
01 48 53 61 80  
[handi-repit94@orange.fr](mailto:handi-repit94@orange.fr)

### **Apte pôle répît**

01 56 08 02 32  
ou 06 19 04 11 37  
2, rue Wilfried Laurier  
75014 Paris  
[www.autisme-apr.com](http://www.autisme-apr.com)

# Liste des structures

Vous trouverez dans cette liste toutes les structures évoquées dans le guide, accompagnées du numéro de page renvoyant à leur première description dans le texte.

<b>A</b>	
<b>AAH</b> Allocation aux adultes handicapés	8
<b>Accès culture</b>	49
<b>Accès plus</b>	36
<b>À chacun ses vacances</b>	55
<b>Acte 21</b>	49
<b>Action Passeraile</b>	48
<b>ADAPS</b> Aide aux démarches administratives des personnes sourdes	6
<b>ADEP</b> Association de défense et d'entraide des personnes handicapées	14
<b>AEEH</b> Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	9
<b>AFPA</b> Association pour la formation professionnelle des adultes	62
<b>AGEFIPH</b> Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	61
<b>Aide sociale légale</b>	31
<b>AJPP</b> Aide journalière de présence parentale	17
<b>ANAH</b> Agence nationale de l'habitat	29
<b>ANCV</b> Agence nationale pour les chèques vacances	53
<b>ANPEDA</b> Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs	55
<b>Antennes logement</b>	29
<b>APF</b> Association des paralysés de France	36
<b>AP-HP</b> Assistance publique - Hôpitaux de Paris	41
<b>ARI</b> Association des rénovations intérieures	31
<b>ASPEH</b> Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés	16
<b>Assistant social scolaire</b>	20
<b>Association Ambroise-Croizat</b>	66
<b>Association Cemaforre</b>	54
<b>Association Starting-Block</b>	64
<b>Association Valentin-Haüy</b>	55
<b>Atelier bleu</b>	23
<b>AVPF</b> Assurance vieillesse des parents au foyer	9
<b>B</b>	
<b>Baisser les barrières</b>	64
<b>BrailleNet</b>	50
<b>C</b>	
<b>CAF</b> Caisse d'allocations familiales	7
<b>Cafézoïde</b>	23
<b>CAJ</b> Centre d'accueil de jour	32
<b>CAJM</b> Centre d'activités de jour médicalisé	32
<b>CAMSP</b> Centre d'action médico-sociale précoce	17
<b>Cap'Ados</b>	23
<b>Cap Emploi</b>	61
<b>CAPP</b> Centre d'adaptation psychopédagogique	17
<b>CAPSAAA</b> Cap sport art aventure amitié	51
<b>Carte Paris à domicile</b>	30
<b>Cascad</b> Cellule d'assistance et de services culturels à domicile	50
<b>CASVP</b> Centre d'action sociale de la Ville de Paris	7
<b>CATRED</b> Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits	14
<b>CDAPH</b> Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	6
<b>Centre de ressources multihandicap</b>	13
<b>Centre handi-jeunes</b>	23
<b>Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert-Laplane</b>	13
<b>Centre sport handicap</b>	23
<b>CER</b> Centre d'éducation routière	35
<b>CESU</b> Chèque emploi service universel	30
<b>Chapiteaux turbulents</b>	49
<b>Ciné-ma différence</b>	49



<b>Class Open</b>	55
<b>CLIC Paris Émeraude</b> Centre local d'information et de coordination gérontologique	7
<b>CLIS</b> Classe d'inclusion scolaire	20
<b>CMPP</b> Centre médico-psycho-pédagogique	17
<b>CNDS</b> Commission nationale de déontologie et de sécurité	10
<b>Comme les Autres</b>	56
<b>Compagnons du voyage</b>	36
<b>CPAM</b> Caisse primaire d'assurance maladie	7
<b>CPR</b> Complément de ressources	8
<b>CPSAS</b> Centre de promotion sociale des adultes sourds	63
<b>CRAIF</b> Centre de ressources autisme Île-de-France	13
<b>CRAMIF</b> Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France	9
<b>CRIPS</b> Centre régional d'information et de prévention du sida	42
<b>CROUS</b> Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	59
<b>CRP</b> Centre de réadaptation professionnelle	63
<b>CRT</b> Comité régional du tourisme d'Île-de-France	53
<b>Curatelle</b>	11
<b>D</b>	
<b>DASCO</b> Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris	20
<b>Défenseur des enfants</b>	10
<b>Délidémo</b>	50
<b>Donne-moi tes yeux</b>	2
<b>E</b>	
<b>EA</b> Entreprise adaptée	62
<b>ECF</b> École de conduite française	35
<b>Éclaireuses - Éclaireurs de France</b>	56
<b>École des chiens guides d'aveugles</b>	36
<b>École municipale des sports</b>	23
<b>EHPAD</b> Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	33
<b>EREA</b> Établissement régional d'enseignement adapté	20
<b>ESAT</b> Établissement et service d'aide par le travail	62

<b>ESCAVIE</b> Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie	28
<b>Espace glisse Paris 18</b>	23

## F

<b>FEDEEH</b> Fédération étudiante pour une dynamique études emploi avec un handicap	64
<b>Fédération ADMR</b>	30
<b>FFH</b> Fédération française handisport	51
<b>FFSA</b> Fédération française de sport adapté	51
<b>FJT</b> Foyer de jeunes travailleurs	59
<b>FMH</b> Fédération des malades et handicapés	14
<b>Foyer d'accueil médicalisé</b>	33
<b>Foyer de vie</b>	33
<b>Foyer d'hébergement</b>	33

## G

<b>G7 Horizon</b>	38
<b>GEM</b> Groupe d'entraide mutuelle	53

## H

<b>HABEO</b> Handicap, âge, bienveillance, écoute, orientation	11
<b>HALDE</b> Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité	10
<b>Handipass</b>	61

## I-J

<b>IMPro</b> Institut médico-professionnel	62
<b>Institut mutualiste Montsouris</b>	43
<b>Institut national des Invalides</b>	35
<b>IVT</b> International Visual Theatre	49
<b>jaccede.com</b>	36

## L

<b>Labo 13</b>	58
<b>La Déferlante</b>	23
<b>LAEP</b> Lieu d'accueil enfants parents	18
<b>Le Souffle9</b>	56
<b>Ludothèques</b>	23

## M-O

<b>Maison d'accueil spécialisée</b>	33
<b>MASP</b> Mesure d'accompagnement social personnalisé	11

<b>MDPH</b> Maison départementale des personnes handicapées	6
<b>Médiatrice de la Ville de Paris</b>	10
<b>MHR</b> Mission handicap et reconversion	61
<b>MIE</b> Maison des initiatives étudiantes	58
<b>MJD</b> Maison de la justice et du droit	10
<b>Mobile en ville</b>	36
<b>Mozaïk Voyages</b>	56
<b>Office du tourisme et des congrès</b>	53

## P

<b>Pact de Paris</b>	29
<b>PAD</b> Point d'accès au droit	10
<b>PAE</b> Plan d'accompagnement des études	58
<b>PAI</b> Projet d'accueil individualisé	18
<b>Palais de Justice</b>	11
<b>Paris domicile</b>	31
<b>Papillons blancs</b>	24
<b>PCH</b> Prestation de compensation du handicap	9
<b>PEP 75</b>	23
<b>PMI</b> Protection maternelle et infantile	16
<b>Point Vert</b>	56
<b>Pôle citoyens sourds</b> (mairie du 9 <sup>e</sup> arr.)	6
<b>Pôle emploi</b>	61
<b>PPC</b> Plan personnalisé de compensation	6
<b>PPS</b> Projet personnalisé de scolarisation	20
<b>Préfecture de Police de Paris</b>	35
<b>P'tit Club - association Autisme 75</b>	23

## R

<b>RAD</b> Relais d'accès au droit	10
<b>Rectorat de Paris</b>	59
<b>Réseau Passerelles</b>	23
<b>Retour d'image</b>	49
<b>Rhapsod'If</b> Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Île-de-France	41
<b>RIF</b> Relais information familles	18

## S

<b>SAIPPH</b> Service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées	62
<b>SAMSAH</b> Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	32

<b>SAPAD</b> Service d'assistance pédagogique à domicile	21
<b>SAPPH</b> Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées	43
<b>SAS</b> Section d'adaptation spécialisée	62
<b>Sauvegarde de justice</b>	11
<b>SAVS</b> Service d'accompagnement à la vie sociale	32
<b>SEGPA</b> Section d'enseignement général et professionnel adapté	20
<b>SESSAD</b> Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile	21
<b>SIDVEM</b> Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique	49
<b>SSDP</b> Service social départemental polyvalent	7
<b>SSEFIS</b> Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire	21
<b>SSIAD</b> Service de soins infirmiers à domicile	41
<b>STIF</b> Syndicat des transports d'Île-de-France	19
<b>STV</b> Section territoriale de voirie	34

## T

<b>Taxis parisiens PMR</b>	38
<b>Théâtre 13</b>	49
<b>Top Gan Club</b>	56
<b>Tourist-services</b>	56
<b>Tutelle</b>	11
<b>Tutelle aux prestations sociales</b>	11

## U

<b>UFCV</b>	56
<b>ULIS</b> Unité localisée pour l'inclusion scolaire	20
<b>ULS</b> Unité de logements spécialisés	29
<b>UMI</b> Unité mobile interdépartementale	41
<b>UNA</b> Union nationale de l'aide, des soins et des services à la personne	30
<b>UNAT</b> Union nationale des associations de tourisme	53
<b>UNISS</b> Unité d'information et de soins des sourds	41
<b>Université permanente de Paris</b>	52



# vivre son handicap à Paris

Être en situation de handicap recouvre des réalités différentes qui nécessitent des réponses adaptées dans des domaines aussi divers que les transports, les loisirs ou l'accès à l'emploi. Ce guide a pour objectif de vous aider à trouver les solutions qui correspondent le mieux à vos besoins.

MAIRIE DE PARIS  
DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION